



ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 04 juin 2025

Organisation

Prévention

Formation



Au service de la jeunesse depuis 1963

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

1. DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE et DETERMINATION DES AYANTS-DROIT

- 1.a) Répartition Elèves/Autorités organisatrices -exercice comptable 2024
- 1.b) Demande de transport rentrée 2024 et élèves transportés
- 1.c) Aide individuelle kilométrique 2024
- 1.d) Règles d'attribution et procédures
- 1.e) Coût du transport

2. SERVICES SPECIAUX : ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2024

- 2.a) Généralités
- 2.b) Services spéciaux scolaires : Modifications 2024
- 2.c) Services spécialisés pour le transport des élèves en situation de handicap
- 2.d) Contrôles
- 2.e) Suivi des incidents signalés : qualité du transport

3. SECURITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2024

- 3.a) Composition et état du parc de véhicules
- 3.b) Formation des accompagnateurs et accompagnatrices
- 3.c) Formation du personnel de conduite
- 3.d) Aménagement des points d'arrêt
- 3.e) Education à la sécurité dans les établissements scolaires
- 3.f) Gestion et suivi des incidents signalés

Annexe 1 : Liste du personnel de la FEDERTEEP

4. DOCUMENTS COMPTABLES 2024

1. DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE DANS LE TARN ET DETERMINATION DES AYANTS DROIT

1.a) Répartition Elèves/Autorités organisatrices -exercice comptable 2024

Année 2024	Nb élèves	Ecart 2023	%
Région Occitanie	12065	-521	80,04
Gaillac Graulhet Agglomération	2774	-41	18,40
Département du Tarn	235	39	1,56
Total	15074	-526	100,00

1.b) Demandes de transport rentrée 2024 et élèves transportés

- Evolution des demandes de transport traitées par la FEDERTEEP. (la différence avec la répartition comptable s'explique par le traitement : année comptable vs année scolaire, élèves vs demandes)

	2023/2024	2024/2025	Variation %
Demandes traitées	16560	17204	3,89
Dont gardes alternées	616	539	-12,50
Elèves demandeurs	15944	16665	4,52
Demandes non instruites	164	364	121,95
Demandes refusées	899	821	-8,68
Demandes finalisées	14881	15480	4,03

- Répartition des élèves transportés par niveau d'enseignement. (la différence avec les demandes s'explique par l'intégration des élèves venant des autres départements)

Niveau d'enseignement	Elèves 2024/2025	%
Primaire	2591	16,08
Collège	6241	38,73
Lycée	7284	45,20
Total	16116	100,00

- Evolution des titres de transport émis par la FEDERTEEP.

	2023/2024	2024/2025	Différence
Services spéciaux	8911	9326	415
Lignes régulières	6332	6538	206
Urbain	525	632	107
Train	489	587	98
Total	16257	17083	826

1.c) Aide individuelle kilométrique 2024

Quand il n'existe pas de moyen de transport adapté, les familles assurant elles-mêmes le transport de leur(s) enfant(s) soit vers l'établissement scolaire, soit vers un point de montée, ont pu prétendre à une aide versée soit par la Région Occitanie, soit par L'Agglomération Gaillac Graulhet. Une seule aide est versée par famille.

Elèves demi-pensionnaires

	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Nombre d'aides	63	58	44
Montant total	16 272,00 €	15 003,00 €	10 476,00 €
Nbre aide Région	34	40	25
Montant Région	10 885,00 €	12 670,00 €	7948,00 €
Nbre aide GGA	29	18	19
Montant GGA	5 387 €	2 333,00 €	2528,00 €

Elèves internes

	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Nombre d'aides	28	22	13
Montant total	7 575,00 €	6 532,00 €	4192,00 €
Nbre aide Région	19	22	13
Montant Région	6 185 €	6 532,00 €	4192,00 €
Nbre aide GGA	9	/	/
Montant GGA	1 390,00 €	/	/

Les demandes d'aides sont traitées, vérifiées par la FEDERTEEP et versées en fin d'année scolaire. Les barèmes de calcul de l'aide forfaitaire sont les suivants pour l'Agglomération Gaillac Graulhet

Distance	Aide 1/2 Pensionnaires	Distance	Aides Internes
3 à 5 Km	105 €	11 à 30 Km	50 €
6 à 10 Km	150 €	31 à 50 km	68 €
11 à 15 Km	195 €	51 à 100 km	90 €
16 à 999 Km	240 €	101 à 999 km	120 €

La Région Occitanie a voté l'instauration d'un barème de calcul de l'aide individuelle au transport qui est le suivant :

Distance ou barème	1/2p PA ou substitution	Interne PA	Interne Substitution
Barème km avec plafond 700 €	0.2€ x (km -3) x nb jour x 2	0.2€ x (km -3) x nb semaine x 2	
15 à 50 km			150 €
51 à 100 km			300 €
101 à 150 km			450 €
>150 km			600 €

1.d) Règles d’attribution et procédures

La Région Occitanie et l’Agglomération Gaillac Graulhet votent toutes deux un règlement qui fixe les règles d’attribution au droit au transport, tenant notamment compte de la carte scolaire et de la distance minimale entre le domicile et l’établissement. La FEDERTEEP applique donc les règles d’instruction dudit règlement. Les parents qui décident de scolariser leur enfant dans un établissement qui sort du cadre collectif règlementaire doivent assumer leur choix. Le respect de la règle, la même pour tous est la garantie de justice et d’intégrité que nous défendons.

La FEDERTEEP a relancé par courriel toutes les familles déjà inscrites en 2023 pour les informer de l’ouverture des inscriptions en ligne depuis le site internet.

Dans un deuxième temps, un envoi de fiches vierges a été adressé auprès des mairies afin que les nouvelles familles intéressées puissent retirer un dossier d’inscription. Une fois visées soit numériquement soit physiquement par les communes, les demandes de renouvellement et les nouvelles inscriptions ont ensuite été traitées par les services de la FEDERTEEP.

Les demandes qui ne correspondent pas aux conditions d’attribution sont rejetées et retournées à la famille avec le motif du refus. Si les familles font appel de la décision, le dossier est examiné par la Commission Départementale des Transports Scolaires (CDTS).

	2022	2023	2024
Dossiers d’inscription rejetés	793	899	821
Dossiers présentés en commission	80	115	129
Dossiers accordés par la commission	41	41	34
Dossiers refusés par la commission	39	74	95

La FEDERTEEP étudie chaque dossier avec attention, pour répondre au mieux aux besoins de transport, avec un objectif principal « faciliter la réussite scolaire de l’élève » en lui permettant de rejoindre dans les meilleures conditions possibles l’établissement le mieux adapté à ses besoins.

De plus, en marge de ces règles d’attribution de nombreux dossiers sont traités :

- En cas de déménagement en cours d’année, de séparation des parents ou d’exclusion de l’établissement scolaire les titres de transport sont de nouveau traités pour permettre à l’élève de rejoindre son domicile ou son nouvel établissement.
- Stages en entreprise : afin de faciliter aux élèves des classes d’initiation professionnelle en alternance et de toutes les classes des lycées professionnels en général, les titres de transport sont adaptés, pour faciliter les stages en entreprise.
- Correspondants : le déplacement des correspondants accueillis et hébergés dans les familles est pris en compte et traité pour leur permettre de voyager avec l’élève concerné dans la mesure des places disponibles.

Tout est donc mis en place pour faciliter l'égalité des chances dans la réussite scolaire.

Avec le déploiement d'un nouveau logiciel d'inscription pour la Région Occitanie, tous les usagers ont dû se créer un nouveau compte transport.

La FEDERTEEP a reçu plus du double des appels qu'elle reçoit sur une année normale. Leur répartition n'est pas homogène, ainsi sur les 10 jours ouvrés qui entourent la rentrée scolaire près de 35 000 appels ont été reçus par la FEDERTEEP, soit plus que pendant la totalité d'une campagne d'inscription classique.

	2024	Répondus	2023
Juin	5881	1145	3366
Juillet	13121	2044	6323
Aout	23332	2990	10711
Septembre	21559	2040	12699
Total	63893	8219	33099

Il est évident que tous les appels n'ont pas pu être satisfaits et cela a créé une importante frustration chez les usagers, qui se sont pressés en masse à l'accueil ou ont saisi les diverses collectivités pour s'en plaindre.

L'organisation de l'été a été constante, nous avons pu répondre a autant d'appels que d'habitude. Une intérimaire a été embauchée en renfort sur la période pour permettre une plage maximale de réponse.

Il a également fallu accompagner et guider toutes les mairies du Tarn pour le nouvel espace de validation lié au logiciel. Une procédure dédiée a été rédigée par la FEDERTEEP et communiquée à toutes les familles, un canal mail dédié aux communes a également été mis en place afin de pouvoir leur apporter des réponses rapides pendant tout l'été.

Bien qu'il s'agisse deux fois du logiciel Pégase 3, il n'en reste pas moins que ce sont deux bases de données séparées et des paramétrages différents. Tout cela demande un investissement conséquent de chacun en supplément des taches habituelles, la capacité d'adaptation de chaque membre de l'équipe est à saluer, de même que leur pédagogie envers le public. L'écasante majorité des demandes a été traitée en moins de deux semaines, la qualité de l'instruction des demandes n'a pas été affectée par le déploiement du nouveau logiciel.

1.e) Coût du transport

- Participation des familles : Le transport scolaire est gratuit pour tous les élèves Tarnais qui répondent aux conditions d'attribution, une pénalité de 25 € ttc est appliquée pour toute inscription tardive.
- Participation des communes : La part communale n'a pas augmenté et a été fixée à 160 € ttc par élève.

2. SERVICES SPECIAUX : ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2024

2.a) Généralités

L’organisation des transports est soumise au principe de la carte transport votée par les Autorités Organisatrices de Rang 1 et est découpée en 23 secteurs. (19 concernant la région Occitanie et 4 concernant l’agglomération Gaillac/Graulhet). Chacun des élèves fréquentant l’établissement scolaire correspondant à la zone de recrutement peut bénéficier :

- Soit d’une prise en charge par un service spécialisé scolaire
- Soit d’une prise en charge par un service régulier du réseau LIO

Afin de répondre à la demande croissante de transport, **81 réunions** avec les élus, les transporteurs, les parents d’élèves, les chefs d’établissements et les directeurs d’écoles ont été organisées en 2024. Ces temps de concertation ont permis :

- De préparer la rentrée et d’anticiper ses principales modifications.
- D’ajuster les services pour répondre au mieux aux besoins des usagers.
- De reconsidérer les évolutions des horaires scolaires

2.b) Services spéciaux scolaires : Modifications 2024

- *Agglomération Gaillac Graulhet*

Modifications	N°	Service	Transporteur	Cat 23/24	Cat 24/25
Catégorie	800	BRENS EP	COULOM	B+	B

- *Région Occitanie*

Modification	N°	Service	Transporteur	Cat 23/24	Cat 24/25
Création	810129	MIOLLES CURVALLES EP COLLEGE	ALBAN AMBULANCES		A
Catégorie	811902	COLLEGE BELLEGARDE MARSAL	COULOM AUTOCARS	A	B
Catégorie	811906	VERGNARIE BELLEGARDE EP	COULOM AUTOCARS	B	A
Catégorie	811413	COLLEGE SAINT AGNAN PIBRES	TESTE	B+	B
Catégorie	811415	COLLEGE VERFEIL TEULAT	TESTE	B	B+
Catégorie	812109	COLLEGE PADIES FAUSSERGUES VALENCE EP	VOYAGES MASSOL	B	A
Catégorie	812110	COLLEGE ST CIRGUES VALENCE EP	VOYAGES MASSOL	A	B

Sur le réseau Spécial Scolaire globalement, le kilométrage est resté stable. La FEDERTEEP pour le compte des trois autorités organisatrices pour lesquelles elle est délégataire effectue par le biais des entreprises sous contrat 3 276 035 km annuels.

	Km 2023/2024	Km 2024/2025	Variation %
Region Occitanie	2 300 375	2 277 730	-0,98
Gaillac Graulhet Agglo	476 735	496 580	4,16
Département	486 745	501 725	3,08

2.c) Services spécialisés pour le transport des élèves en situation de handicap

Depuis 2005 date à laquelle la loi statuant sur la scolarité des élèves en situation de handicap a été mise en application, les Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) se sont multipliées sur le territoire tarnais. Pour la rentrée 2024, ce sont 273 élèves qui ont été transportés vers 21 Ulis « école » et 16 Ulis « secondaire ».

Toutes les familles qui reçoivent un avis favorable au transport par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et pour lesquelles une orientation spécifique a été décidée par l'Education Nationale s'inscrivent auprès de la FEDERTEEP. L'encaissement des familles et le règlement du financement transport est directement effectué par le conseil départemental. La FEDERTEEP organise uniquement le transport de ces élèves.

En fonction du niveau d'autonomie de l'élève et du niveau d'acceptation des familles, 5 solutions transport ont été proposées :

- Accès aux lignes régulières départementales du réseau Lio TARN : 6 élèves
- Accès au réseau spécialisé scolaire : 16 élèves
- Prise en charge par des véhicules spécialisés collectifs de 9 places : 208 élèves
- Octroi d'un taxi ou d'un VSL : 27 élèves

Il est à noter que désormais quelques étudiants sont transportés conformément aux droits qui leurs sont dévolus par la loi.

Le réseau spécialisé collectif est par nature difficile à stabiliser : les affectations répondent à de multiples critères et la carte scolaire n'est que l'un d'entre eux. Le réseau est redéfini à chaque nouvelle année scolaire, en fonction des domiciles et des affectations des élèves. Chaque nouvelle inscription peut perturber plusieurs services. Plus de la moitié des inscriptions est reçue après le début de l'année scolaire, contribuant à la difficulté de gestion du réseau.

En 2024 le dispositif a atteint sa limite de capacité, de nombreux taxis ont été attribués pour pallier au manque de place sur les 36 services du réseau spécialisé collectif et certains élèves peuvent avoir à subir un temps de transport quotidien largement supérieur à deux heures.

Devant ces difficultés, le Département du Tarn finance trois services supplémentaires à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

2.d) Contrôles

Une bonne connaissance du réseau nécessite une présence sur le terrain et des contrôles sont indispensables pour effectuer la vérification de :

- la conformité du parc des véhicules
- la conformité des itinéraires, des points d’arrêt et des horaires
- la présence des titres de transport

Ces déplacements dans les entreprises ont été effectués par les 3 contrôleurs de la FEDERTEEP, le directeur adjoint et le directeur : **69** contrôles ont été réalisés.

Les véhicules non conformes par rapport à la déclaration du parc sont signalés aux entreprises et les pénalités contractuelles sont appliquées. En cas de problème concernant les itinéraires, les points d’arrêt ou les horaires, les modifications et les ajustements sont portés si nécessaire sur les annexes cartographiques. Une vérification est faite pour les élèves sans titre de transport et une relance est effectuée auprès des familles pour mise à jour en cas d’absence de demande. Les établissements scolaires sont contactés en cas de difficultés sociales (fonds sociaux, autres...)

Date	Nom transporteur	n° service
12-janv.-24	AUTOCARS TESTE PUYLAURENS	S1618-S1634
18-janv.-24	CARS COULOM CARMAUX	S0406-S0413-S0417
22-janv.-24	CARS COULOM GAILLAC	S0800-S0877
22-janv.-24	CARS COULOM CARMAUX	S0432
25-janv.-24	TESTE LAVAUUR	S1410-S1412-S1416-S1413
29-janv.-24	AUTOCARS TESTE VIELMUR	S2203-S2206-S2208-S2214
30-janv.-24	TRANSPORTS MAURY	S0312-S0314-S0316-S0328-S0330-S0354
29-févr.-24	FAUROUX	S1720-S1723-S2311
04-mars-24	CARS COULOM GRAULHET	S0900-S0918-S0929
18-mars-24	VOYAGES MASSOL	S2100-S2104-S2106-S2107-S2108-S2109-S2118
19-mars-24	COCAGNE EVASION	S0109-S0118-S0126-S0128-S0130-S0134-S0142
25-mars-24	CARS COULOM CARMAUX	S0408-S0414-S0420
28-mars-24	CARS COULOM ALBI	S0200-S0204-S0224-S0232-S0234
29-mars-24	CARS COULOM GRAULHET	S1302-S1310-S1312
04-avr.-24	CARS COULOM CARMAUX	S0411-S0412-S0446-S0447
25-avr.-24	CARS COULOM GAILLAC	S0820-S0855
25-nov.-24	CARS COULOM GAILLAC	S0614-S0615
10-déc.-24	AUTOCARS TESTE VIELMUR	S2202-S2203-S2206
17-déc.-24	TOURISME SERVICES LACAUNAIS	S1200-S1202-S1204-S1206-S1208

2.e) Suivi des incidents signalés : qualité du transport

Chaque appel à la FEDERTEEP fait l’objet d’un enregistrement précis sur une fiche « incident » 25 appels ont été enregistrés en 2024. La nature des appels est très variable :

- Horaires non respectés : 14
- Surreffectifs : 1
- Arrêts non respectés : 3
- Services non effectués : 1
- Jugement de conduite : 6

Ces signalements sont ensuite transmis aux entreprises pour réponses et explications. Des contrôles sont ensuite organisés si nécessaire. Ce suivi au quotidien et la capacité à apporter des réponses aux problèmes posés, font partie du service indispensable au bon fonctionnement des transports scolaires et de notre charte qualité.

3. SECURITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2024

La sécurité au quotidien de 15 074 élèves se déplaçant par l'intermédiaire de 393 services spéciaux scolaires et de l'ensemble du réseau LIO est un problème complexe. Les accidents peuvent être souvent évités si tous les maillons de la chaîne de la sécurité sont opérationnels. La FEDERTEEP intervient au quotidien pour améliorer la sécurité dans les transports scolaires du département et les actions menées sont nombreuses et de nature différente.

3.a) Composition et état du parc de véhicules

Les entreprises retenues par la région Occitanie et la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour effectuer les transports scolaires doivent répondre à un cahier des clauses particulières concernant les véhicules utilisés (matériel roulant).

4 catégories de véhicules sont en service, les critères d'âge sont définis comme suit :

OCCITANIE :

1. . Catégorie A : véhicules légers de moins de 8 ans (9 places maximum avec rehausseurs)
2. . Catégorie B : véhicules intermédiaires de moins de 12 ans (10 à 23 places)
3. . Catégorie B+ : véhicules intermédiaires de moins de 15 ans (24 à 33 places)
4. . Catégorie C : autocars de moins de 15 ans (34 places et plus)

AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET

1. . Catégorie A : véhicules légers de moins de 12 ans (9 places maximum avec rehausseurs)
2. . Catégorie B : véhicules intermédiaires de moins de 15 ans (10 à 23 places)
3. . Catégorie B+ : véhicules intermédiaires de moins de 15 ans (24 à 33 places)
4. . Catégorie C : autocars de moins de 17 ans (34 places et plus)

Concernant les marchés passés avec la région d'une durée de 7 ans, l'âge moyen des différents parcs par catégorie est le suivant :

Région Occitanie	Nombre véhicules	Age moyen
A	128	4,75
B	64	9,38
B+/C	94	9,23
	286	

Concernant les marchés passés avec l’Agglomération Gaillac/Graulhet d’une durée de 8 ans, l’âge moyen des différents parcs par catégorie est le suivant :

Agglo Gaillac/Graulhet	Nombre véhicules	Age moyen
A	12	4,75
B	21	9,38
B+/C	26	9,23
	59	

3.b) Formation des accompagnateurs et accompagnatrices

Le personnel d’accompagnement dans le transport scolaire est obligatoire pour les véhicules de plus de neuf places qui transportent exclusivement des élèves de maternelle et de primaire. 78 services spéciaux disposent d’un(e) accompagnateur (trice) mis à disposition par les communes ou syndicats intercommunaux concernés.

Ce personnel joue un rôle important dans la sécurité des transports scolaires, en accueillant les élèves au point d’arrêt et au cours des transferts dans les écoles. D’autre part, ils participent au maintien de la discipline et au respect des règles de sécurité pendant les transports. L’obligation du port de la ceinture est maintenant une réalité pour tous les véhicules. Organismes et entreprises ont obligation d’informer les élèves transportés. La fiche d’information du 20 août 2003 (ministère des transports) réprecise la responsabilité de l’organisateur en matière d’accompagnement.

« L’organisateur d’un transport de personnes est responsable des conditions générales de sécurité du transport qu’il organise et lorsque les personnes sont des enfants, de leur surveillance. Pour ces derniers, il doit prendre les mesures de prévention nécessaires pour assurer le respect de cette obligation. ».

Cette année, 6 accompagnateurs et accompagnatrices ont assisté à une journée de formation dispensée dans les locaux de la FEDERTEEP, par le BETECS.

3.c) Formation des conducteurs et conductrices

Les personnels de conduite sont confrontés au quotidien à des problèmes d’incivilités et de sécurité. Leurs attitudes et comportements sont déterminants pour la sécurité dans les transports scolaires. Chaque année la FEDERTEEP propose gratuitement des journées de formation dispensées par le BETECS.

- Savoir accueillir les élèves et faire respecter le règlement,
- Être capable d’évaluer les risques liés à un point d’arrêt,
- Communiquer avec les familles, les établissements scolaires,
- Connaître les conduites à tenir en cas de panne, en cas d’accident de la route,
- Connaître l’organisation des transports scolaires, ses responsabilités,
- Régler les problèmes de discipline,
- Prévenir les conflits,

sont autant de points qui sont abordés au cours des journées de formation.

Ainsi, ce sont **26 participant(e)s** qui ont pu bénéficier d’une journée entière de formation dans les locaux de la FEDERTEEP, dispensée par le BETECS.

3.d) Aménagement des points d'arrêt

Les services spéciaux scolaires et réguliers disposent aujourd'hui d'un maillage de plus de 5000 points. Pour cette rentrée scolaire 2018 points d'arrêt « scolaires » sont actifs sur le département. Pour la seule rentrée scolaire 2024, 82 points d'arrêt ont été désactivés. A la demande des usagers, des élus des communes concernées ou des entreprises, la FEDERTEEP participe à l'étude de l'aménagement de nouveaux points d'arrêt, en concertation avec les différents partenaires. Des aires d'arrêt (dégagements hors chaussée), des marquages au sol, des signalements et des abribus sont mis en place à la suite de ces études.

Il est à signaler que la sécurité au point de montée et de descente de l'élève reste difficile à régler vu la circulation. Les élèves piétons qui rejoignent les points d'arrêt sont sous la responsabilité des familles mais les accès ne sont pas toujours faciles. D'autre part, la multiplication des points d'arrêt n'est pas souhaitable pour des questions d'horaires et de sécurité des véhicules. L'équation n'est pas facile à résoudre.

3.e) Education à la sécurité dans les établissements scolaires

Intervenir dans les établissements scolaires pour modifier les comportements et les attitudes des élèves transportés est une nécessité. Les entreprises participent à ces opérations en mettant à disposition les véhicules dans les établissements. La mise en situation est le meilleur moyen de visualiser et d'expliquer l'accidentologie spécifique aux transports scolaires :

- bousculades à la montée et à la descente,
- traversées intempestives devant ou derrière les véhicules,
- nécessité du port de la ceinture de sécurité
- agitation et déplacements dans les véhicules pendant le transport,
- traversée des chaussées pour rejoindre les points d'arrêt ou le domicile,
- non-respect du personnel de conduite et du matériel,

sont autant de points qui sont abordés en situation dans les véhicules.

Ces interventions programmées dans le cadre de la campagne ANATEEP « Le respect : ensemble » ont touché : **168** classes et **4 571** élèves du primaire au lycée.

Ces opérations sont aussi l'occasion de faire le point avec les établissements scolaires pour les problèmes de discipline ou d'organisation et d'avoir le retour des élèves concernant les personnels de conduite. Le respect mutuel étant la règle d'un bon fonctionnement.

3.f) Gestion et suivi des incidents signalés

En cas de difficulté avec les élèves, les conducteurs peuvent communiquer à la FEDERTEEP l'identité des élèves concernés. Une lettre d'avertissement est alors envoyée aux familles et à l'établissement scolaire. En cas de nécessité le contact est établi avec le chef d'établissement pour que l'élève soit convoqué dans la journée. Le lien indispensable organisateur – entreprise – établissement scolaire permet de « cadrer » rapidement les élèves concernés. Il est évident que la difficulté majeure reste l'identification des élèves responsables des dégradations commises à l'arrière des véhicules dans le dos des conducteurs. 46 avertissements individuels ont été adressés ainsi que 3 exclusions. A noter également 1 avertissement à l'ensemble des effectifs de 2 services différents pour des faits d'importantes agitations.

Les causes de ces avertissements sont les suivantes :

Avertissements	2022	2023	2024
Agitation et déplacements injustifiés, insultes, irrespect	42	52	102
Dégradation du matériel roulant	0	2	4
Fraude	1	2	3
Agression physique et verbale entre élèves	4	2	4
Exclusions	4	5	3
Total	51	63	116

90% des incidents sont réglés par un simple avertissement et tend à prouver que la collaboration entre la FEDERTEEP, les transporteurs, les familles et les chefs d'établissement est indispensable dans ces cas-là. Même si le transport scolaire par autocar est le moyen le plus sûr pour se rendre à l'école, notre vigilance doit rester permanente et nous devons continuer à mettre toute notre énergie à informer et sensibiliser tous les acteurs du transport scolaire : élèves, parents, accompagnateurs, conducteurs et automobilistes. En ce domaine, rien n'est jamais acquis !

Annexe 1

PERSONNEL FEDERTEEP 2025

MARILYNE VASSAL
Accueil–Contrôle dossiers et codifications des ayants droit Hors département Discipline / Droits MDA Suivi formation Accompagnateur et Conducteur Suivi des réunions statutaires de l’association
CHRISTINE FABRE
Accueil Contrôle dossiers et codifications des ayants droit Suivi de la base transporteur Vérification kilométrique des aides individuelles Diffusion et vérification des Aides individuelles Suivi et instruction des dossiers SNCF
BERNARD JAZOTTES
Suivi et Animation Opération Prévention Sécurité Accueil-Codification des ayants droit Contrôles des services et Cartographie secteur 1
LUCIE CUQ
Animation Opération Prévention Sécurité Accueil-Codification des ayants droit Contrôles des services et Cartographie secteur 2 Suivi du site Internet
NATHALIE BARDOU
Animation Opération Prévention Sécurité Accueil-Codification des ayants droit Contrôles des services et Cartographie secteur 3 Mise à jour de la base des services contrôlés et du parc véhicules SAV Cartes Pastel scolaires
STEPHANIE BESSIERE
Directrice adjointe Gestion financière de l’association Paye des personnels Suivi des dossiers Assurance Achats Suivi comptable des marchés
CHRISTOPHE BERTHIER
Directeur

DOCUMENTS COMPTABLES 2024



4S Audit

1 place Pierre Fabre - 81100 Castres

audit@4s-ec.fr

Association Federteep

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



Association Federteep

16 rue Fonvielle – 81000 Albi

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de l'Association Federteep,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Federteep relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Page 3



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Castres, le 19 mai 2025

4S Audit

Mathieu Alquier
Commissaire aux comptes

Bilan

Association FEDERTEEP

Actif			Exercice au 31/12/2024			
			Montant brut		Dépréciation	Montant net
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1) Autres immobilisation incorporelles en cours Avances et acomptes	39 865.74	32 572.94	7 292.80	14 583.40
		TOTAL	39 865.74	32 572.94	7 292.80	14 583.40
	Immobilisations corporelles	Terrains	13 160.00		13 160.00	13 160.00
		Constructions	225 240.00	82 228.03	143 011.97	154 273.97
		Inst. techniques, mat. out. Industriels	17 470.00	17 470.00	0.00	1 474.18
		Autres immobilisations corporelles	67 407.20	60 326.82	7 080.38	6 293.07
		Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
	TOTAL	323 277.20	160 024.85	163 252.35	175 201.22	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0.00	0.00	0.00	0.00
	Immobilisations financières (1)	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	60.00		60.00	60.00
TOTAL		60.00	0.00	60.00	60.00	
TOTAL I			363 202.94	192 597.79	170 605.15	189 844.62
Actif circulant	Stock et encours		0.00	0.00	0.00	0.00
	Avances et acomptes versés sur commande		109.50		109.50	3 401.03
	Créances (2)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	939 334.38		939 334.38	1 021 017.16
		Créances reçues par legs ou donations			0.00	
		Autres	265 359.14		265 359.14	521 837.60
		TOTAL	1 204 693.52	0.00	1 204 693.52	1 542 854.76
	Divers	Valeurs mobilières de placement			0.00	0.00
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 448 827.93		1 448 827.93	1 424 556.37
		Charges constatées d'avance (3)	8 310.89		8 310.89	3 717.03
TOTAL	1 457 138.82	0.00	1 457 138.82	1 428 273.40		
TOTAL II			2 661 941.84	0.00	2 661 941.84	2 974 529.19
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			3 025 144.78	192 597.79	2 832 546.99	3 164 373.81
	(1) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(2) et (3) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan

Association FEDERTEEP

Passif		Exercice 2024	Exercice 2023
Fonds propres	Sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	200 000.00	200 000.00
	Avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	0.00	0.00
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation	0.00	0.00
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	315 801.72	345 985.62
	Report à nouveau		
	Excédent ou Déficit de l'exercice	16 558.71	-30 183.90
Situation nette		532 360.43	515 801.72
Fonds reportés et dédiés	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	15 626.04	16 853.92
	Provisions réglementées		
	TOTAL I	547 986.47	532 655.64
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
TOTAL II		0.00	0.00
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	183 943.31	189 745.33
TOTAL III		183 943.31	189 745.33
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	75 834.26	102 004.89
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Avances et acomptes reçus (3)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 148 438.88	1 483 573.92
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	178 600.25	167 954.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	0.00	0.00
Renvois	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	697 743.82	688 439.97
TOTAL IV		2 100 617.21	2 441 972.84
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 832 546.99	3 164 373.81
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		

Compte de résultat		Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'exploitation	Cotisations	130.00	160.00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations	3 287 000.31	3 213 058.19
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	8 919 574.49	9 305 133.95
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	43 917.99	1 717.76
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation I	12 250 622.79	12 520 069.90
	Achats de marchandises	11 794 906.78	12 130 760.80
	Autres achats et charges externes		
Produits financiers	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 527.84	8 312.87
	Salaires et traitements	305 142.29	272 433.94
	Charges sociales	115 061.76	105 201.84
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 353.64	24 251.72
	Dotations aux provisions	28 620.39	19 062.01
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation II	12 281 612.70	12 560 023.18
	Résultat d'exploitation (I-II)	-30 989.91	-39 953.28
Charges financières	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	16 835.83	9 800.63
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits exceptionnels	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
	Total des produits financiers III	16 835.83	9 800.63
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 053.41	1 357.67
	Différences négatives de change		
Charges exceptionnelles	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV	1 053.41	1 357.67
	Résultat financier (III-IV)	15 782.42	8 442.96
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-15 207.49	-31 510.32
	Sur opérations de gestion	38 160.16	1 334.23
Charges exceptionnelles	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	38 160.16	1 334.23
	Sur opérations de gestion	4 239.96	7.81
	Sur opérations en capital		
Charges exceptionnelles	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles VI	4 239.96	7.81
	Résultat exceptionnel (V-VI)	33 920.20	1 326.42
	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 154.00	
Evaluation des contributions volontaires	Total des produits (I+II+V+IX)	12 305 618.78	12 531 204.76
	Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	12 289 060.07	12 561 388.66
	Excédent ou Déficit (XI - XII)	16 558.71	-30 183.90
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
Contributions volontaires en nature	Dons en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		

Association FEDERTEEP

**Annexe aux comptes annuels
De l'exercice clos le
31/12/2024**

Table des matières

1. Description de l'activité et des moyens de l'entité.....	3
2. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture.....	3
2.1. Faits caractéristiques de l'exercice	3
2.2. Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	3
3. Principes et méthodes comptables	4
3.1. Principes généraux.....	4
3.2. Principes méthodes comptables.....	4
3.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	4
3.2.2. Créances et dettes	4
4. Informations relatives aux postes du bilan	4
4.1. Actif immobilisé	4
4.1.1. Etat de l'actif immobilisé (brut).....	4
4.1.1.1. Aménagement du cadre général-Développement de la colonne B	5
4.1.1.2. Aménagement du cadre général-Développement de la colonne C.....	5
4.1.2. Amortissements de l'Actif immobilisé	6
4.1.2.1. Modalités d'amortissements	6
4.2. Actif circulant	6
4.2.1. Créances	6
4.2.1.1. Clients et clients produits non facturés	7
4.2.2. Précisions sur d'autres créances	7
4.2.2.1. Autres créances.....	7
4.2.2.2. Charges constatées d'avances	7
4.3. Fonds propres	8
4.3.1. Tableau de variation des Fonds propres	8
4.3.2. Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projets de l'entité.....	8
4.4. Provision pour risques et charges	9
4.4.1. Provisions pour risques et charges.....	9
4.4.2. Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	9
4.5. Dettes.....	9
4.5.1. Fournisseurs et comptes rattachés	10
4.5.2. Dettes fiscales et sociales.....	10
4.5.3. Produits constatés d'avance.	10

5. Informations relatives au Compte de résultat	11
5.1. Prestations du compte de résultat.....	11
5.1.1.Cotisations.....	11
5.1.2.Prestations	11
5.1.3.Produits de tiers financeurs	11
5.1.4.Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12
5.2. Résultat Financier.....	12
5.3. Résultat exceptionnel	12
5.4. Résultat exercice	12
5.5. Contributions et charges des contributions, volontaires en nature.....	12
6. Informations relatives à l'effectif	12

1 Description de l'activité et des moyens de l'entité

La Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Département du Tarn, FEDERTEEP, est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée le 09 octobre 1963. L'association a pour but d'organiser et de gérer l'ensemble des circuits de transport scolaire pour le compte de différente Autorité Organisatrice des Transports. Elle a signé des conventions avec la Région OCCITANIE, Gaillac-Graulhet Agglomération et le Département du Tarn. Les ressources proviennent des participations des familles, des communes et des subventions versées par les autorités avec lesquelles les conventions sont signées. L'équipe, soutenue par l'implication bénévole du conseil d'administration, est composée de 7 salariés et est complétée par une personne mise à disposition par la Région afin de réaliser ses missions.

2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par le départ de deux salariées de la FEDERTEEP : Madame Stéphanie GAYRAL par le biais d'une rupture conventionnelle le 30 septembre 2024 et Madame Julie COMMUNIER par le biais d'une rupture conventionnelle le 31 octobre 2024, après un arrêt maladie de six mois. Madame Emmanuelle DEFONTAINE, mise à disposition par la Région Occitanie, a souhaité se rapprocher de sa famille et a demandé sa mutation dans le Nord Est de la France, mutation obtenue en septembre 2024.

La Région Occitanie a déployé son nouveau progiciel de gestion des inscriptions sur le département du Tarn, un temps conséquent a été dépensé en paramétrage et suivi de déploiement du logiciel par la FEDERTEEP. Bien que formée sur ce nouveau logiciel en parallèle du déploiement, l'équipe a dû déconstruire bon nombre de ses habitudes en un temps limité. Quelques inévitables soucis techniques ont été rencontrés mais la campagne d'inscription et la rentrée se sont déroulées correctement.

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité de cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d’autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3.2 Principes méthodes comptables

3.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d’un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.2.2 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 Informations relatives aux postes du bilan

4.1 Actif Immobilisé

4.1.1 Etat de l’actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l’ouverture de l’exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l’exercice
Immobilisations incorporelles	39 865,74	0,00	0,00	39 865,74
Immobilisations corporelles	319 163,03	4 114,17	0,00	323 277,20
Immobilisations financières	60,00			60,00
Total	359 088,77	4 114,17	0,00	363 202,94

4.1.1.1 Aménagement du cadre général-Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total Immobilisations incorporelles			0,00		
Moniteur Tactile 86" UHD			4 114,17		
Total Immobilisations corporelles			4 114,17		
Immobilisations financières					
Total			4 114,17		

4.1.1.2 Aménagement du cadre général-Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total Immobilisations incorporelles					0,00
Total Immobilisations corporelles					0,00
Total Immobilisations financières					0,00
Total					0,00

4.1.2 Amortissement de l'Actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	25 282,34	7 290,60	0,00	32 572,94
Immobilisations corporelles	143 961,81	16 063,04	0,00	160 024,85
Immobilisations financières				
Total	169 244,15	23 353,64	0,00	192 597,79

4.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		
	Mode	Taux	Durée
Immobilisations incorporelles	linéaire	100% / 33,33%	1 an à 3 ans
Immobilisations corporelles			
Installations techniques	Linéaire	20%	5 ans
Bâtiment	Linéaire	5%	20 ans
Matériel de transport	Linéaire	25%	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	25%	4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10%	10 ans

4.2 Actif Circulant

4.2.1 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	939 334.38	939 334.38	
Autres	265 359.14	265 359.14	
TOTAL	1 204 693.52	1 204 693.52	-

4.2.1.1 Clients et clients produits non facturés

Libellé	Montant
Commune sept-déc. 2024	660 044,02
Commune Gaillac Graulhet Agglomération sept-déc. 2024	154 193,16
Région complément prix 01/10 au 31/12/24	13 540,91
Gaillac Graulhet Agglomération complément prix 01/11 au 31/12/24	1 672,73
ASE 81 01/10 au 31/12/24 8 élèves	6 952,73
Mairie Labastide-St-Georges NAD	6 204,54
Maire Sorèze NAD	1 772,73
TVA 10%	84 438,08
Total	928 818,90
Clients : facture non réglée	10 515,48
TOTAL	939 334,38

4.2.2 Précisions sur d'autres créances

4.2.2.1 Autres créances

Libellé	Montant
TVA IMMO sur encaissement 20%	750,00
TVA sur encaissement 20%	1 207,89
TVA sur encaissement 10%	98 319,76
TVA remboursement demandé	160 839,00
TCA Factures non parvenues 20%	2 442,65
TCA Factures non parvenues 10%	665,11
TCA Factures non parvenues 5,5%	4,31
Produits à recevoir	1 130,42
Total	265 359,14

4.2.2.2 Charges constatées d'avances

Charges Constatées d'Avance	Montant
QPARK 3 places j jaunes 01/2025	165.50
AMEN hébergement site 01/01/25-19/01/25	1.69
AMEN hébergement linux site 01/01/24-11/01/25	4.46
Actuelburo logiciel paye 01/01/25 au 19/10/25	2 093.20
Actuelburo logiciel comptabilité 01/01/25 au 19/10/25	1 352.36
Actuelburo logiciel ECF 01/01/25 au 27/05/25	507.45
ORACLE 01/01 au 17/02/25	82.46
SNA contrat maint STORMSHIELD 01/01 au 27/02/25	61.63
SNA contrat maint parefeu STORMSHIELD 01/01 au 27/02/25	71.51
SNA contrat maint serveur 01/01 au 07/06/25	431.15
SNA contrat support VEEAM 01/01/25-17/02/2027	1 121.82
INETUM hebergement pegase 01/01 au 31/05/2025	1 750.00
INETUM pegase 3 envoi sms 01/01 au 31/05/2025	416.66
RF Paye 2025	226.00
RF Paye 2025	25.00
TOTAL	8 310.89

4.3 Fonds propres

4.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	RECLASSEMENT	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	200 000,00					200 000,00
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecarts de réévaluation						
Réserves	345 985,62	-30 183,90				315 801,72
Report à nouveau						
Excédent ou déficit de l'exercice	-30 183,90	30 183,90	16 558,71			16 558,71
Situation nette (sous-total)	515 801,72	0,00			0,00	532 360,43
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement	16 853,92			1 227,88		15 626,04
Provisions réglementées						
TOTAL	532 655,64		16 558,71	1 227,88		547 986,47

4.3.2 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projets de l'entité

Les résultats antérieurs à l'exercice 2018 ont été portés en réserve de 194 183,69€.

A l'ouverture de l'exercice, les réserves de la Région s'élèvent à 132 823,12€. A la clôture de l'exercice, les réserves de la Région s'élèvent à 132 823,12€.

A l'ouverture de l'exercice, les réserves de Gaillac-Graulhet Agglomération s'élèvent à 21 245,61€. Pour cet exercice, il y a eu l'affectation du résultat 2023 déficitaire pour un montant de 29 814,96€. A la clôture de l'exercice, les réserves de Gaillac-Graulhet Agglomération s'élèvent à -8 569,35€.

A l'ouverture de l'exercice, les réserves du Département du Tarn s'élèvent à -2 266,80€. Pour cet exercice, il y a eu l'affectation du résultat 2023 déficitaire pour un montant de 368,94€. A la clôture de l'exercice, les réserves du Département du Tarn s'élèvent à -2 635,74€.

4.4 Provision pour risques et charges

4.4.1 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges	189 745,33		28 620,39	34 422,41			183 943,31
Total	189 745,33		28 620,39	34 422,41			183 943,31

4.4.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La convention collective appliquée dans l'association, convention collective ECLAT (métiers de l'Education, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation au service des Territoires (IDCC 1518) prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière égale à ¼ de mois de salaire par année de présence pour tout salarié ayant 1 an d'ancienneté dans l'association. Cette indemnité est portée) à 1/3 de mois pour la 11^{ème} année de présence, ainsi que les années suivantes.

Le montant des droits acquis, par des salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, pour indemnités de départ à la retraite à la date de la clôture de l'exercice, s'élève à 183 943,31 € charges sociales au taux de 42% incluses.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provision pour charges.

4.5 Dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	75 834.26	26 478.46	49 355.80	0.00
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 148 438.88	1 148 438.88		
Dettes fiscales et sociales	178 600.25	178 600.25		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0.00	0.00		
Produits constatés d'avance	697 743.82	697 743.82		
TOTAL	2 100 617.21	2 051 261.41	49 355.80	0.00
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 170.63			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

4.5.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs	marché	1 081 517,28
Fournisseurs	fonctionnement	15 319,67
Fournisseurs FNP	marché	7 279,09
Fournisseurs FNP	fonctionnement (téléphone, edf, prest inform)	44 322,84
TOTAL		1 148 438,88

4.5.2 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant
Personnel frais déplacement	116,49
Provision pour congés à payer	30 859,70
Sécurité sociale	11 579,29
Prévoyance TA Chorum	610,65
Caisse de retraite	3 589,47
Mutuelle	200,55
autres organismes sociaux	4 489,00
charges sociales s/congés à payer	14 812,65
PAS impot sur le revenu	792,00
Etat: impots	2 154,00
TVA collecté s/encaissement 10%	19 455,37
TVA factures à établir 10%	84 438,08
Autres impôts	5 503,00
TOTAL	178 600,25

4.5.3 Produits constatés d'avance

Libellé	Montant
PREST°.FAM N+1 ESP JANV-JUIL 2025 REGION	888,89
PREST°.FAM N+1 ESP JANV-JUIL 2025 GGA	208,33
PREST°.FAM N+1 CHQ JANV-JUIL 2025 REGION	4 263,88
PREST°.FAM N+1 CHQ JANV-JUIL 2025 GGA	638,89
PREST°.FAM N+1 WEB JANV-JUIL 2025 REGION	14 972,22
PREST°.FAM N+1 WEB JANV-JUIL 2025 GGA	2 958,33
PREST°.FAM N+1 FACTURE JANV-JUIL 2025 REGION	55,56
PREST°.ETUDIANT-NAD JANV-JUIL 2025 REGION	16 539,39
PREST°.N+1 COMPENSATION JANV-JUIL 2025 REGION	498 441,67
PREST°.N+1 COMPENSATION JANV-JUIL 2025 GGA	117 350,00
PREST°.ASE 81 N+1 JANV-JUIL 2025 REGION	30 804,44
PREST°.ASE 81 N+1 JANV-JUIL 2025 GGA	5 842,22
PREST°.ORGANISME N+1 JANV-JUIL 2025	4 780,00
TOTAL	697 743,82

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Prestations du compte de résultat

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Libellé	Montant
Cotisations	130.00
Prestations (encaissement élèves)	3 287 000.31
Subventions	8 919 574.49
Reprise sur provisions, transfert de charges	43 917.99
Total	12 250 622.79

5.1.1 Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

5.1.2 Prestations

Prestations : 3 287 000,31€

Année N 2023-2024 (01/01-31/05/24)

- Encaissement Famille :	669 606,03€
- Encaissement ASE :	30 007,78€
- Encaissement MECS :	4 248,87€
- Encaissement Commune :	1 321 302,51€

Année N+1 2024-2025 (01/06-31/12/24)

- Encaissement famille :	421 156,35€
- Encaissement A.S.E :	23 320,61€
- Encaissement MECS :	3 041,81€
- Encaissement Commune :	814 237,18€
- Locations diverses :	79,17€

5.1.3 Produits de tiers financeurs

Subventions reçues : 8 919 574,49€

- Région :	6 809 971,38€
o Dont 4 cotisations FEDERTEEP :	40€
- Agglomération Gaillac Graulhet :	2 094 687,57€
o Dont 2 cotisations FEDERTEEP :	20€
- Département :	12 615,54€
o Dont 2 cotisations FEDERTEEP :	20€
- Préfecture :	2 300,00€
- Actions « Fais Toi Voir »	

5.1.4 Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

R.A.P pour risques et charges :
Elles concernent la reprise sur provision de deux salariées ayant quitté l’association.

Transferts de charges :
Elles concernent le remboursement des indemnités journalières de sécurité sociale.

5.2 Résultat financier

Le résultat financier pour l’exercice 2024 s’élève à 15 782,42€/8 442,96 € l’exercice précédent. En 2024, les intérêts sont plus élevés.

5.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel pour l’exercice 2024 s’élève à 33 920,20€/1 326,42€ l’exercice précédent. En 2024, nous avons des produits exceptionnels correspondant à des factures de plus de cinq ans non réclamées.

5.4 Résultat exercice

Pour cet exercice, le Résultat 2024 est de 16 558,71€.

5.5 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Dans le cadre de la délégation de compétence, le Département du Tarn met à disposition un agent du département issu de la Direction des Systèmes d’Information afin d’assurer le suivi et l’administration du Progiciel dédié (PEGASE). Cette mise à disposition ne pourra dépasser 1/12^{ème} de son temps annuel

6 Informations relatives à l’effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Directeur Administratif	1.00	
- Service Secrétariat	1.00	1.00
- Service Circuit	3.00	
- Service Comptabilité	1.00	
- Service Administratif	1.00	
TOTAL FEDERTEEP	7.00	1.00



4S Audit

1 place Pierre Fabre - 81100 Castres

audit@4s-ec.fr

Association Federteep

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2024



Association Federteep

16 rue Fonvielle – 81000 Albi

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de l'Association Federteep,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.612-6 du Code de commerce, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

➤ Subvention du Conseil Départemental du Tarn

Entité contractante : Le Conseil Départemental du Tarn, dont 3 personnes ont siégé à votre Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024

• Personnes concernées :

- Madame Redo Aline

- Madame Rouanet-Astruc Géraldine



- Monsieur Malaterre Guy

- Nature et objet : Le Conseil Départemental dans le cadre de sa délégation de compétence a décidé d'octroyer une subvention à votre Association pour assurer l'organisation du transport scolaire des élèves handicapés dans le département du Tarn.
- Modalité : Cette subvention a été comptabilisée en produits au cours de l'exercice 2024 pour un montant total de 12.615,54 €.

➤ *Subvention de la Région Occitanie*

Entité contractante : La Région Occitanie, dont 4 personnes ont siégé à votre Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024.

• Personnes concernées :

- Monsieur Jauzion Yannick
- Madame Soliman Sandrine
- Monsieur Garel Vincent
- Monsieur Recoules Vincent

- Nature et objet : La Région Occitanie dans le cadre de sa délégation de compétence a décidé d'octroyer une subvention à votre Association pour assurer l'organisation et la gestion du transport scolaire des élèves dans le Département du Tarn.
- Modalité : Cette subvention a été comptabilisée en produits au cours de l'exercice 2024 pour un montant total de 6.809.971,38 €.

➤ *Subvention de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet*

Entité contractante : La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, dont 2 personnes ont siégé à votre Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024.

• Personnes concernées :

- Monsieur Gourmanel Christophe
- Monsieur Turlan Gilles

- Nature et objet : La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet dans le cadre de sa délégation de compétence a décidé d'octroyer une subvention à votre Association pour assurer l'organisation et la gestion du transport scolaire des élèves dans leur agglomération.
- Modalité : Cette subvention a été comptabilisée en produits au cours de l'exercice 2024 pour un montant total de 2.094.687,57 €.



Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Castres, le 19 mai 2024

4S Audit

Mathieu Alquier
Commissaire aux comptes

REGION OCCITANIE

EXERCICE 2024

CHARGES		PRODUITS	
	Réalisé		Réalisé
Frais de transports scolaire			
Marchés	9 004 730,22 €	Participation des familles	54 463,18
Aides individuelles	19 330,00 €	Participation des communes	1 734 052,82
Dépenses imprévues	0,00 €	Participation CD81 social (Fapred+ASE)	51 059,07
		Subvention AOT Région	6 809 971,38
Sous total	9 024 060,22 €	Subvention AOT Région complement prix	833 985,60
Frais de structure		Divers	75 608,10
Achats	6 331,78 €		
Services extérieurs	44 674,76 €		
Autres services extérieurs	96 947,28 €		
Impôts et taxes	15 322,73 €		
Charges de personnel	355 957,02 €		
Charges financières	2 989,52 €		
Amortissements	12 856,84 €		
Sous total	535 079,93 €		
	9 559 140,15 €		9 559 140,15 €

REGION OCCITANIE

PREVISIONNEL 2025

CHARGES		PRODUITS	
Frais de transports scolaire			
Marchés	9 436 560,19 €	Participation des communes	1 723 636,36 €
Aides individuelles	19 330,00 €	Participation CD81 social (Fapred+ASE)	35 632,69 €
Dépenses imprévues	60 000,00 €	Subvention AOT Région	7 423 216,97 €
Sous total	9 515 890,19 €	Subvention AOT Région complement prix	861 818,18 €
Frais de structure			
Achats	10 085,00 €		
Services extérieurs	44 616,04 €		
Autres services extérieurs	60 146,94 €		
Impôts et taxes	12 908,80 €		
Charges de personnel	384 440,20 €		
Charges financières	2 939,25 €		
Amortissements	13 277,78 €		
Sous total	528 414,02 €		
	10 044 304,21 €		10 044 304,21 €

GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION EXERCICE 2024

CHARGES		PRODUITS	
	Réalisé		Réalisé
Frais de transports scolaire			
Marchés	2 254 128,16 €	Participation des familles	10 988,10
Lignes régulières LIO	319 083,80 €		
aide	2 431,00 €	Participation CD81 social (Fapred+ASE)	9 560,00
Sous total	2 575 642,96 €	Subvention (AOT) Gaillac Graulhet Agglomération	2 094 687,57
Frais de structure		Gaillac Graulhet Agglomération complément prix	592 812,37
Achats	2 753,08 €	Divers	8 979,22
Services extérieurs	18 079,13 €		
Autres services extérieurs	21 671,12 €		
Impôts et taxes	3 522,46 €		
Charges de personnel	84 359,09 €		
Charges financières	753,21 €		
Amortissements	10 246,21 €		
Sous total	141 384,30 €		
	2 717 027,26 €		2 717 027,26 €
			0,00
	2 717 027,26 €		2 717 027,26 €

GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION PREVISIONNEL 2025

CHARGES		PRODUITS	
Frais de transports scolaire			
Marchés	2 298 867,59 €	Subvention (AOT) Gaillac Graulhet Agglomération	614 836,36 €
aide	2 431,00 €	complément prix	
Dépenses imprévues marché	30 000,00 €		
Sous total	2 331 298,59 €	Subvention (AOT) Gaillac Graulhet Agglomération	1 853 356,67 €
Frais de structure			
Achats	3 557,50 €		
Services extérieurs	18 640,93 €		
Autres services extérieurs	13 463,73 €		
Impôts et taxes	2 889,60 €		
Charges de personnel	86 055,90 €		
Charges financières	771,93 €		
Amortissements	11 514,86 €		
Sous total	136 894,45 €		
	2 468 193,04 €		2 468 193,03 €

LE DEPARTEMENT DU TARN

EXERCICE 2024

CHARGES		PRODUITS	
	Réalisé		Réalisé
Frais de structure		Subvention CD 81	12 615,54
Achats	123,41 €		
Services extérieurs	1 532,28 €		
Autres services extérieurs	1 865,36 €		
Impôts et taxes	298,64 €		
Charges de personnel	8 508,33 €		
Charges financières	46,04 €		
Amortissements	250,60 €		
Sous total	12 624,66 €		
	12 624,66 €		12 615,54 €
		déficit	9,12 €
	12 624,66 €		12 624,66 €

PREVISIONNEL 2025

CHARGES		PRODUITS	
Frais de structure		Subvention CD 81	13 691,54 €
Achats	157,50 €		
Services extérieurs	1 243,03 €		
Autres services extérieurs	2 339,33 €		
Impôts et taxes	201,60 €		
Charges de personnel	9 503,90 €		
Charges financières	38,82 €		
Amortissements	207,36 €		
Sous total	13 691,54 €		
	13 691,54 €		13 691,54 €



PREVISIONNEL 2025

CHARGES		PRODUITS
Frais de transports scolaire Marchés scolaires	Région: 9 436 560,19€ GGA: 2 298 867,59€	0.00 € 1 723 636.36 € 35 632.69 €
Aides individuelles	Région: 19 330€ GGA: 2 431€	13 691.54 €
Dépenses imprévues	Région: 60 000€ GGA: 30 000€	7 423 216.97 € 861 818.18 €
Frais de structure	Sous total	1 853 356.67 € 614 836.37 €
Achats	13 800.00 €	
Services extérieurs	64 500.00 €	
Autres services extérieurs	75 950.00 €	
Impôts et taxes	16 000.00 €	
Charges de personnel	480 000.00 €	
Charges financières	3 750.00 €	
Amortissements	25 000.00 €	
Sous total	679 000.00 €	12 526 188.78 €

Fonctionnement	Elèves
Région	12 586
GGA	2 818
CD81	196



SPL D'UN POINT À L'AUTRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2024



2023 - 2024



TABLE DES MATIERES

CONTRAT	5
LES FAITS MARQUANTS	7
I. Une nouvelle marque mobilité : SILLONNE	7
II. Navette de Gaillac.....	8
III. La navette estivale du réseau de Lisle	8
IV. Navette de Graulhet.....	10
V. Passe Pont.....	10
LE RESEAU DE GAILLAC.....	12
I. Chiffres clés du réseau	12
II. Statistiques des lignes	13
a. Ligne 1 Brens.....	13
b. Ligne 2 Louise Michel - Lentajou	16
c. Ligne 3 Quintals – Clergous - Camus.....	18
d. Ligne 4 Flouries – Roumagnac- Longueville	21
e. Ligne Transversale	24
III. Indicateurs de performance V/K.....	27
LISLENBUS.....	28
I. Chiffres clés du réseau	28
II. Statistiques des lignes	29
a. Ligne 1 Les Robertes/Collège	29
b. Ligne 2 Les Robertes/Montans.....	31
LA NAVETTE DE GRAULHET	34
I. Chiffres clés du réseau	34
II. Statistiques des lignes	35
a. Ligne Transversale 1 La Bousquétarié – La Ventenayé	35
b. Ligne Transversale 2 La Bousquétarié – St Pierre.....	37
LE PASSE PONT	40

I. Chiffres clés du réseau	40
II. Statistiques des lignes	41
LE TRANSPORT A LA DEMANDE	45
I. Chiffres clés du réseau	45
II. Statistiques	46
a. Carte des secteurs.....	46
b. Fonctionnement.....	47
c. Statistiques	49
VEHICULES	57
I. Parc.....	57
II. Les opérations de maintenance.....	58
a. Les pannes	58
b. Les sinistres.....	58
c. Les Coûts de maintenance	59
.....	60
QUALITE / SECURITE	61
I. Les incidents.....	61
II. Les contrôles.....	61
BILAN FINANCIER.....	64
I. Calcul analytique.....	64
II. Les données financières 2023-2024.....	65

CONTRAT



CONTRAT

Contrat OSP 2022-2030

Contrat initial (11 juillet 2022)

- ✓ Renouvellement de l'exploitation du réseau de Gaillac
- ✓ Mise en service d'un réseau sur la commune de Lisle-sur-Tarn

Avenant 2 (mars 2024)

- ✓ Instauration des conditions tarifaires de mise en œuvre du service TAD
« desserte des hameaux » sur la commune de Gaillac

Avenant 3 (juillet 2024)

- ✓ Modifications réseaux (itinéraire passe pont, horaires navette Graulhet)
- ✓ Création ligne supplémentaire sur le réseau de Gaillac
- ✓ Intégration du service TAD de Gaillac dans le TAD de l'agglomération
- ✓ Impacts financiers et rémunération de l'opérateur interne

LES FAITS MARQUANTS



LES FAITS MARQUANTS

I. Une nouvelle marque mobilité : SILLONNE

Gaillac-Graulhet Agglomération a souhaité donner une nouvelle identité unique à ces différents réseaux de transport. Cette nouvelle marque SILLONNE s'accompagne d'une nouvelle charte graphique déclinée sur différents supports de communication en commençant par une nouvelle livrée véhicule.

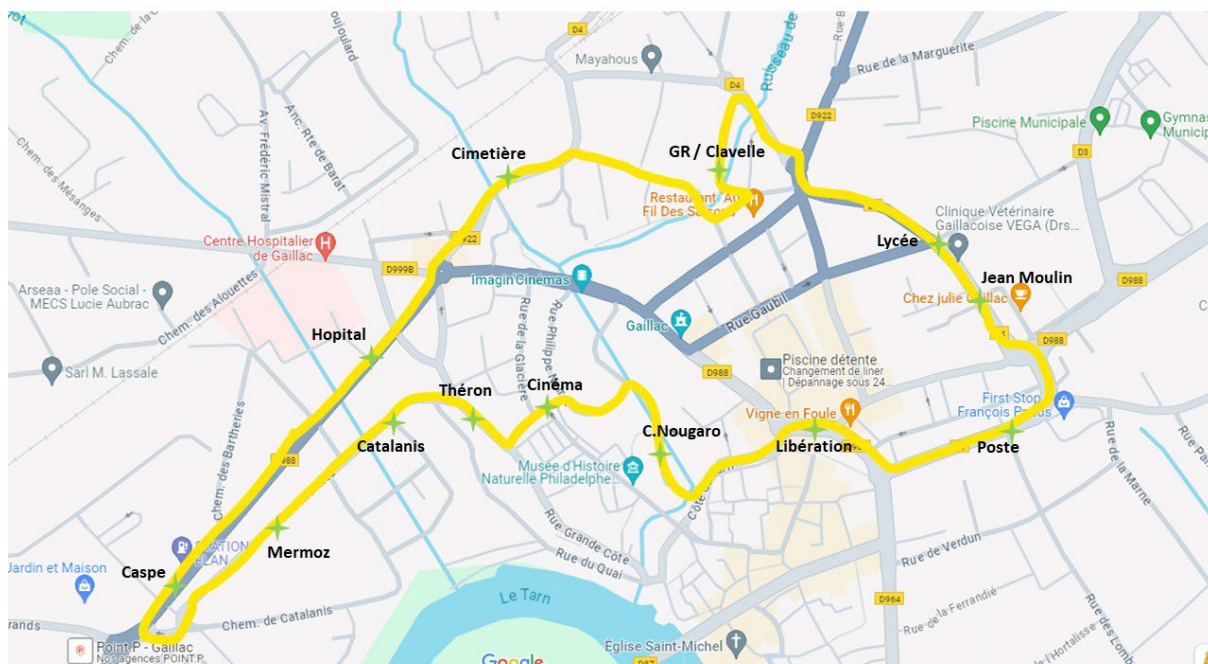


Tous les véhicules affectés aux réseaux urbains de l'agglomération ainsi qu'au TAD ont arboré la marque SILLONNE pour la rentrée de septembre 2024



II. Navette de Gaillac

- Etude pour la création d'une ligne supplémentaire devant permettre la desserte du quartier de Catalanis selon l'itinéraire suivant :



Cette navette cœur de ville sera mise en service à compter de septembre 2024.

III. La navette estivale du réseau de Lisle

Une navette estivale a été mis en place afin de pouvoir proposer une desserte de la piscine aux habitants de Lisle sur Tarn, les lundis et du mercredi au samedi ; le mardi étant le jour de fermeture de l'établissement. Cette navette a démarré en juillet avec des horaires réguliers.

Ligne 1

<i>Lundi, du mercredi au samedi</i>	<i>x</i>	<i>x</i>
Les Robertes	16:00	18:30
Bellevue	16:01	18:31
Ecoles	16:01	18:31
Promenades	16:02	18:32
Sacré Cœur	16:02	18:32
Gare	16:03	18:33
PEM	16:04	18:34
Rabisteau	16:05	18:35
La Rochelle	16:06	18:36
La Rode	16:07	18:37
Capitaine Bastiani	16:08	18:38
L'Albarette	16:09	18:39
La Noyère	16:10	18:40
Jean Jaurès	16:12	18:42
Linières	16:13	18:43
Collège	16:14	18:44

<i>Lundi, du mercredi au samedi</i>	<i>x</i>	<i>x</i>
Collège	15:05	17:00
Linières	15:06	17:01
Jean Jaurès	15:07	17:02
La Noyère	15:09	17:04
L'Albarette	15:10	17:05
Capitaine Bastiani	15:11	17:06
La Rode	15:12	17:07
La Rochelle	15:13	17:08
Rabisteau	15:14	17:09
PEM	15:15	17:10
Promenades	15:16	17:11
Sacré cœur	15:16	17:11
Gare	15:17	17:12
Ecoles	15:18	17:13
Bellevue	15:18	17:13
Les Robertes	15:19	17:14

Ligne 2

<i>Lundi, du mercredi au samedi</i>	<i>x</i>	<i>x</i>
MONTANS - Puech du Taur	14:30	16:30
Gambetta	14:32	16:32
Jean Jaurès	14:33	16:33
8 Mai	14:35	16:35
Les Cigalières	14:36	16:36
Mazerac	14:38	16:38
Mésanges	14:39	16:39
Saint Médard	14:40	16:40
Gravière	14:42	16:42
Collège	14:43	16:43
Linières	14:44	16:44
Place Saissac	14:46	16:46
Promenades	14:47	16:47
Sacré Cœur	14:47	16:47
Gare	14:48	16:48
Ecoles	14:49	16:49
Bellevue	14:49	16:49
Les Robertes	14:50	16:50

<i>Lundi, du mercredi au samedi</i>	<i>x</i>	<i>x</i>
Les Robertes	15:30	18:00
Bellevue	15:31	18:01
Ecoles	15:31	18:01
Promenades	15:32	18:02
Sacré Cœur	15:32	18:02
Gare	15:33	18:03
Place Saissac	15:34	18:04
Linières	15:36	18:06
Collège	15:37	18:07
Gravière	15:38	18:08
Saint Médard	15:40	18:10
Mésanges	15:41	18:11
Mazerac	15:42	18:12
Les Cigalières	15:44	18:14
8 Mai	15:45	18:15
Jean Jaurès	15:47	18:17
Gambetta	15:48	18:18
MONTANS - Puech du Taur	15:50	18:20

En raison d'une faible fréquentation cette navette est passé sur réservation à compter du mois d'août.

Ci-dessous le tableau des fréquentations.

		juil-24	août-24
15h05 Collège	Ligne 1	0	0
16h00 Les Robertes	Ligne 1	0	4
17h00 Collège	Ligne 1	1	4
18h30 Les Robertes	Ligne 1	0	2
14h30 Montans	Ligne 2	0	0
15h30 Les Robertes	Ligne 2	3	0
16h30 Montans	Ligne 2	0	0
18h00 Les Robertes	Ligne 2	2	0

IV. Navette de Graulhet

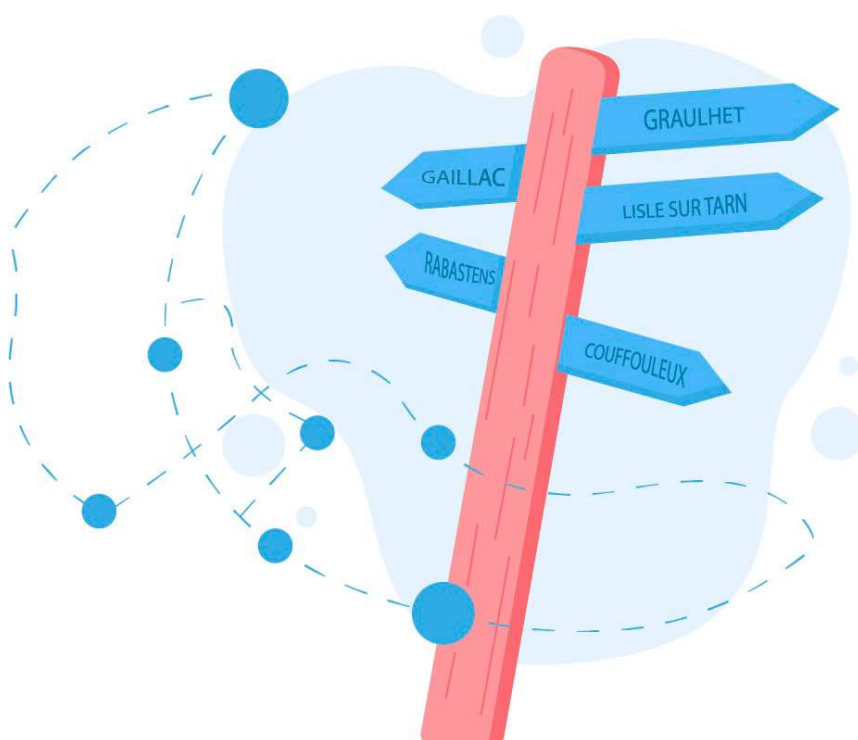
Peu de modifications sont intervenus sur l'exercice 2023-2024 :

- Quelques ajustements horaires sur la ligne T2
- Une suppression de point d'arrêt sur un itinéraire en raison de modifications de circulation. (Suppression de l'arrêt Vertigo dans le sens St Pierre → Bousquétarié et remplacement par un arrêt crée sur l'avenue du Sidobre)

V. Passe Pont

Fin juin 2024, l'effondrement d'un bâtiment sur la commune de Rabastens situé à proximité directe du pont et sur l'axe principal du service Passe-Pont, a occasionné l'interruption de l'offre commerciale. Ainsi durant la période estivale une alternative a été proposée le samedi pendant la période estivale avec un véhicule 9 places.

LES OFFRES



LE RESEAU DE GAILLAC

I. Chiffres clés du réseau



**5
lignes**



6 + 1 réserve



**144 874 km
commerciaux**

Pas d'évolution



**242 131 voyages
+ 12 %**



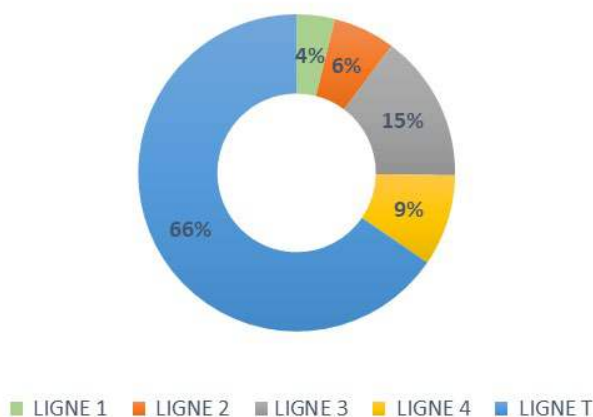
**Indicateur (V/K)
voyages/km**

1.67 (+ 12 %)

.NB : Pour tout le rapport les taux d'évolution sont calculés et donnés par rapport à l'exercice 2022-2023

- Taux de HLP : 10.5 % (stable)
- Augmentation de la fréquentation du réseau malgré une offre stable
- Fréquentation par ligne

Répartition par ligne



II. Statistiques des lignes

a. Ligne 1 Brens

Plan de ligne

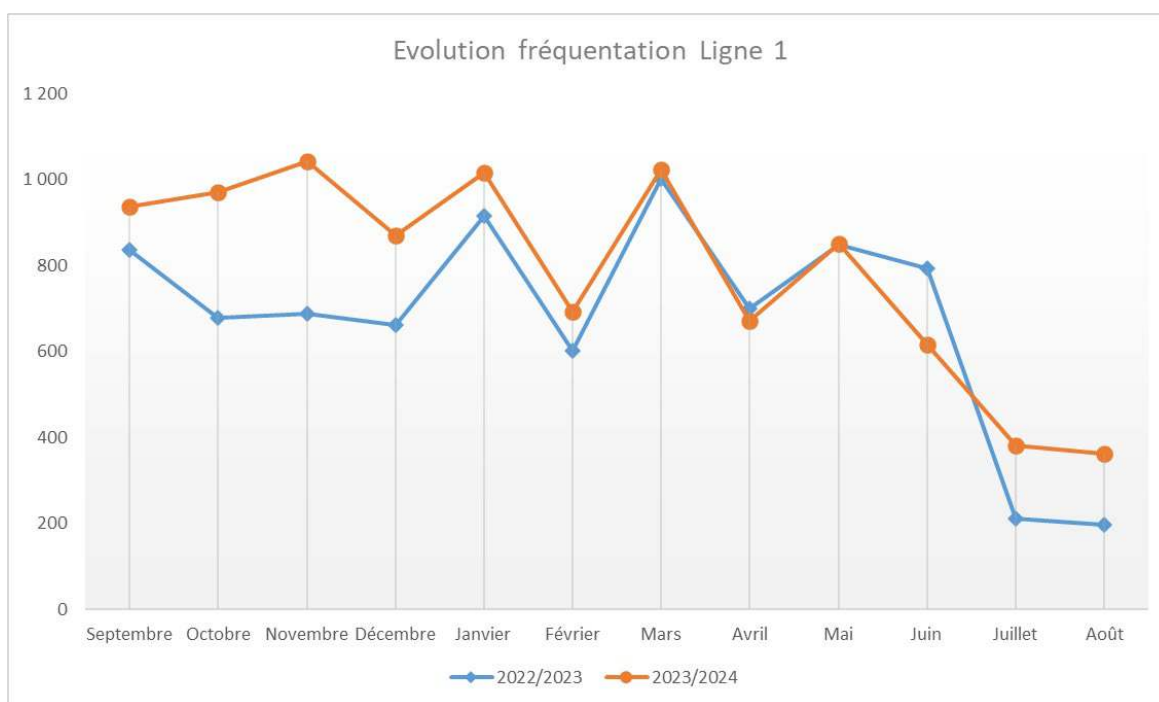


Horaires

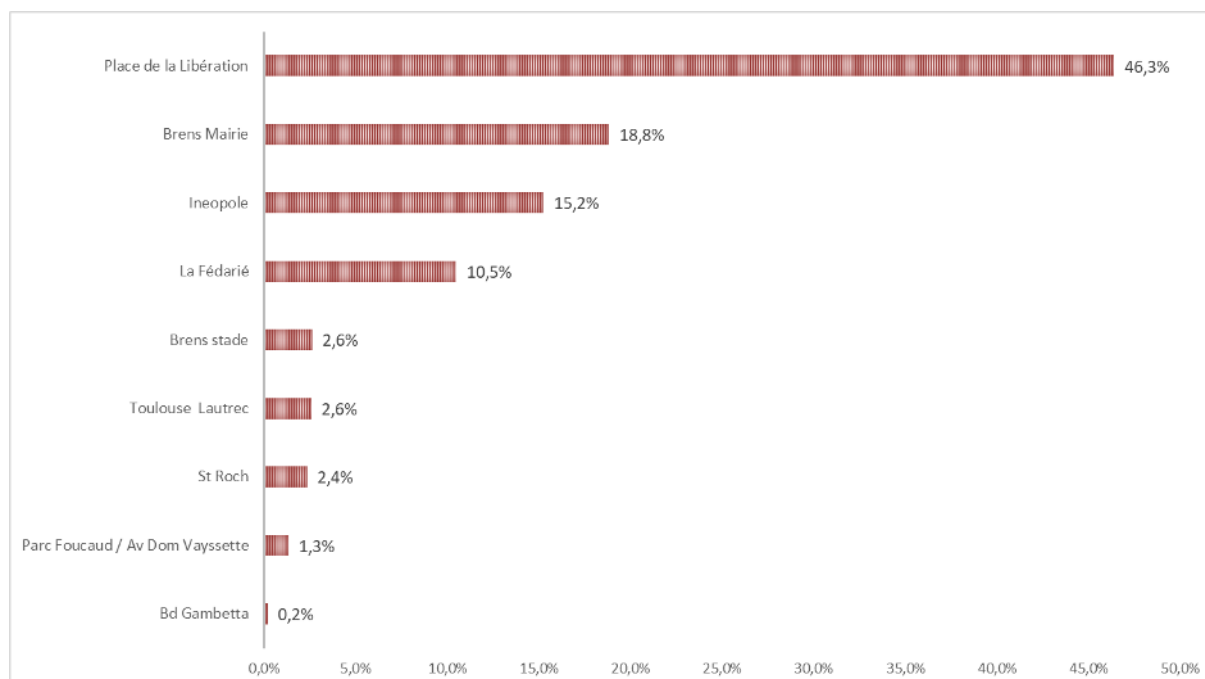
LIGNE 1		BRENS									
Période scolaire	•	•	•			•		•	•	•	•
Vacances scolaires		•	•			•		•	•	•	•
Samedi											
	DÉCLENCHEMENT SUR DEMANDE										
Place de la Libération	07:08	07:50	09:20	12:30	12:35	14:10	15:30	17:18	17:45		
Bd. Gambetta	07:10	07:52	09:22	12:32	12:37	14:12	15:32	17:20	17:47		
Parc Foucaud / Av. Dom Vayssette	07:11	07:53	09:23	12:33	12:38	14:13	15:33	17:21	17:48		
St-Roch	07:12	07:54	09:24	12:34	12:39	14:14	15:34	17:22	17:49		
Toulouse Lautrec	07:13	07:55	09:25	12:35	12:40	14:15	15:35	17:23	17:50		
Brens Centre	07:15	07:57	09:27	12:37	12:42	14:17	15:37	17:25	17:52		
Cimetière	07:17	07:59	09:29	12:39	12:44	14:19	15:39	17:27	17:54		
Brens Inéopole	07:18	08:00	09:30	12:40	12:45	14:20	15:40	17:28	17:55		
Brens La Fédarié	07:19	08:01	09:31	12:41	12:46	14:21	15:41	17:29	17:56		
Toulouse-Lautrec	07:20	08:02	09:32	12:42	12:47	14:22	15:42	17:30	17:57		
St-Roch	07:21	08:03	09:33	12:43	12:48	14:23	15:43	17:31	17:58		
Parc Foucaud / Av. Dom Vayssette	07:22	08:04	09:34	12:44	12:49	14:24	15:44	17:32	17:59		
Bd. Gambetta	07:23	08:05	09:35	12:45	12:50	14:25	15:45	17:33	18:00		
Place de la Libération	07:25	08:07	09:37	12:47	12:52	14:27	15:47	17:35	18:02		

Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	2023-2024	Evolution
Km commerciaux parcourus	12 885	12 895	0.08 %
Heures commerciales	423	440	+4.02 %
Nombre voyages	8 137	9 441	+ 15.94 %

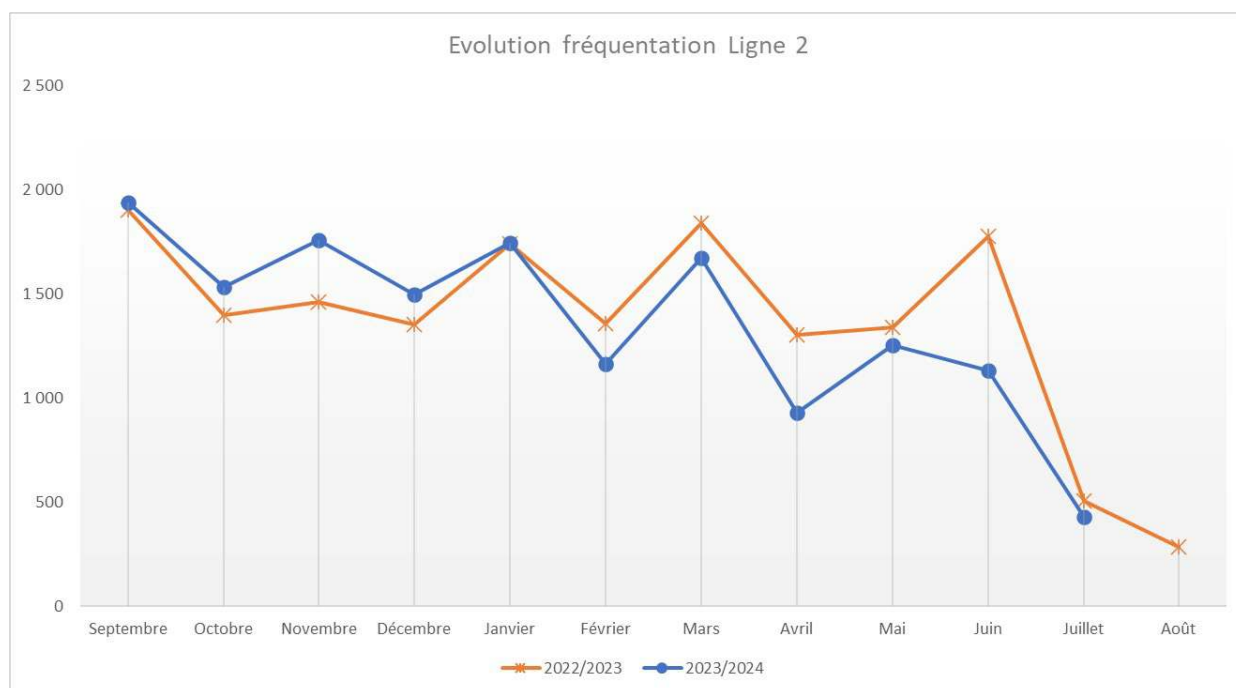


Fréquentation des points d'arrêts

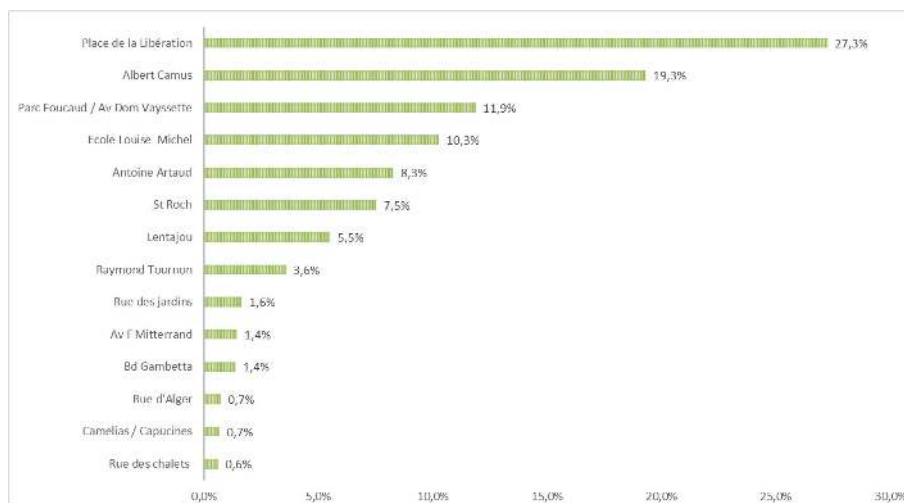


Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	202-2024	Evolution
Km commerciaux parcourus	24700	24655	-0.18 %
Heures commerciales	1109	1150	+ 3.70 %
Nombre voyages	16 257	15 365	- 5.49 %

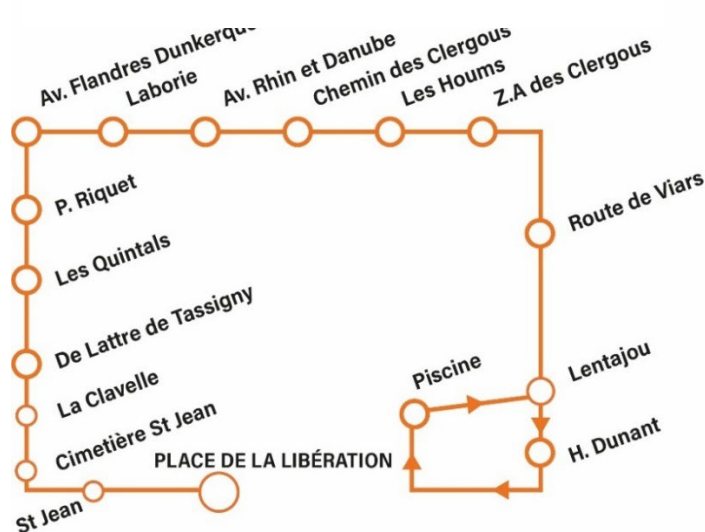


Fréquentation des points d'arrêts



c. Ligne 3 Quintals – Clergous - Camus

Plan de ligne



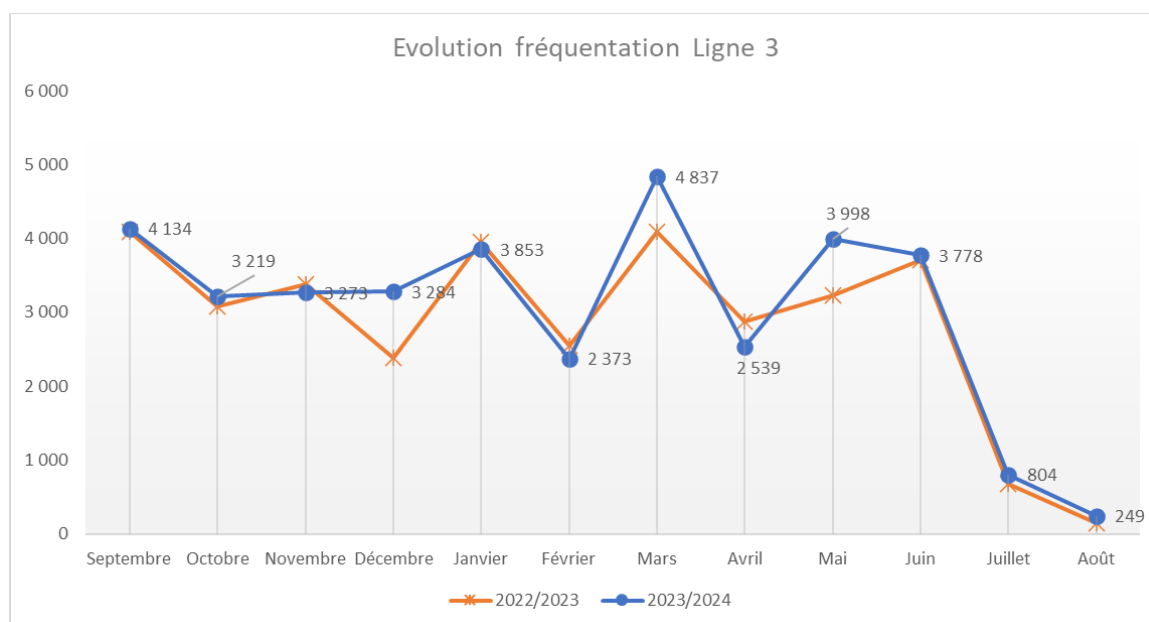
Horaires

 LIGNE 3 Période scolaire Vacances scolaires Samedi	CLERGOUS-CAMUS											
	● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●											
	● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●											
	DÉCLENCHEMENT SUR DEMANDE											
Henri Dunant	07:05	08:10	09:00	09:40	11:21	12:10	13:32	13:45	15:05	16:35	16:55	17:05
Piscine Pichery	07:06	08:11	09:01	09:41	11:22	12:11	13:33	13:46	15:06	16:36	16:56	17:06
Lentajou	07:07	08:12	09:02	09:42	11:23	12:12	13:34	13:47	15:07	16:37	16:57	17:07
Route de Viars	07:09	08:14	09:04	09:44	11:25	12:14	13:36	13:49	15:09	16:39	16:59	17:09
ZA des Clergous	07:11	08:16	09:06	09:46	11:27	12:16	13:38	13:51	15:11	16:41	17:01	17:11
Les Houms	07:12	08:17	09:07	09:47	11:28	12:17	13:39	13:52	15:12	16:42	17:02	17:12
Chemin des Clergous	07:13	08:18	09:08	09:48	11:29	12:18	13:40	13:53	15:13	16:43	17:03	17:13
Av. Rhin et Danube	07:15	08:20	09:10	09:50	11:31	12:20	13:42	13:55	15:15	16:45	17:05	17:15
Laborie	07:16	08:21	09:11	09:51	11:32	12:21	13:43	13:56	15:16	16:46	17:06	17:16
Av. Flandres Dunkerque	07:17	08:22	09:12	09:52	11:33	12:22	13:44	13:57	15:17	16:47	17:07	17:17
Paul Riquet	07:18	08:23	09:13	09:53	11:34	12:23	13:45	13:58	15:18	16:48	17:08	17:18
Les Quintals	07:19	08:24	09:14	09:54	11:35	12:24	13:46	13:59	15:19	16:49	17:09	17:19
De Lattre de Tassigny	07:20	08:25	09:15	09:55	11:36	12:25	13:47	14:00	15:20	16:50	17:10	17:20
La Clavelle	07:22	08:27	09:17	09:57	11:38	12:27	13:49	14:02	15:22	16:52	17:12	17:22
Cimetière St-Jean	07:23	08:28	09:18	09:58	11:39	12:28	13:50	14:03	15:23	16:53	17:13	17:23
St-Jean	07:24	08:29	09:19	09:59	11:40	12:29	13:51	14:04	15:24	16:54	17:14	17:24
Place de la Libération	07:26	08:31	09:21	10:01	11:42	12:31	13:53	14:06	15:26	16:56	17:16	17:26

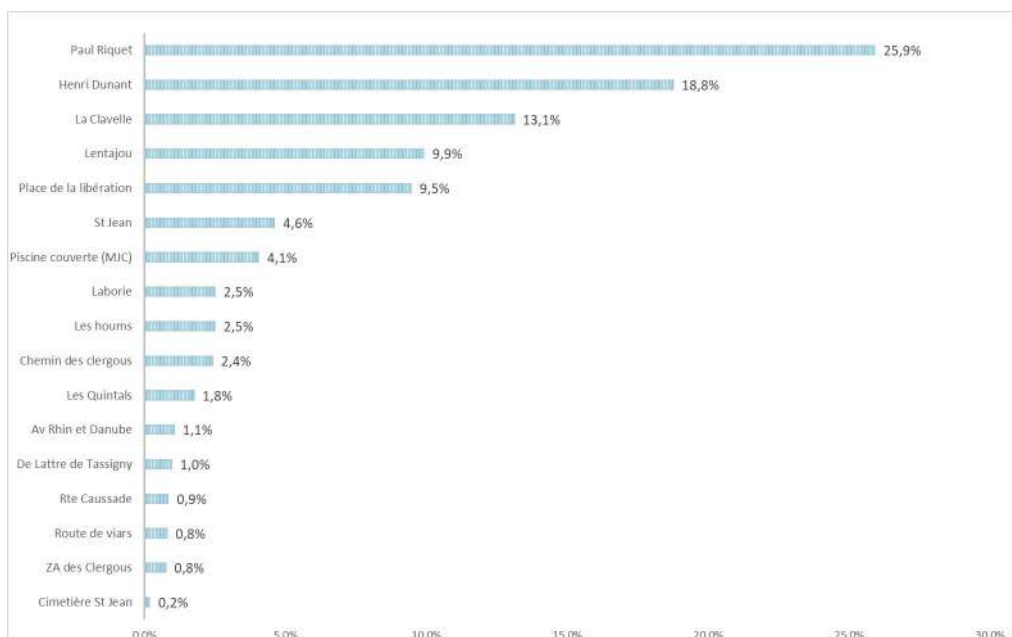
Période scolaire Vacances scolaires Samedi	● ● ● ● ● ● ● ● ● ●									
	● ● ● ● ● ● ● ● ● ●									
	DÉCLENCHEMENT SUR DEMANDE									
Place de la Libération	07:25	08:30	11:00	12:05	12:10	13:25	14:35	16:05	18:10	
St-Jean	07:26	08:32	11:02	12:07	12:12	13:27	14:37	16:07	18:12	
Cimetière St-Jean	07:27	08:33	11:03	12:08	12:13	13:28	14:38	16:08	18:13	
La Clavelle	07:29	08:34	11:04	12:09	12:14	13:29	14:39	16:09	18:14	
De Lattre de Tassigny	07:30	08:36	11:06	12:11	12:16	13:31	14:41	16:11	18:16	
Les Quintals	07:31	08:37	11:07	12:12	12:17	13:32	14:42	16:12	18:17	
Paul Riquet	07:32	08:38	11:08	12:13	12:18	13:33	14:43	16:13	18:18	
Av. Flandres Dunkerque	07:33	08:39	11:09	12:14	12:19	13:34	14:44	16:14	18:19	
Laborie	07:34	08:40	11:10	12:15	12:20	13:35	14:45	16:15	18:20	
Av. Rhin et Danube	07:36	08:41	11:11	12:16	12:21	13:36	14:46	16:16	18:21	
Chemin des Clergous	07:37	08:43	11:13	12:18	12:23	13:38	14:48	16:18	18:23	
les Houms	07:38	08:44	11:14	12:19	12:24	13:39	14:49	16:19	18:24	
ZA des Clergous	07:40	08:45	11:15	12:20	12:25	13:40	14:50	16:20	18:25	
Route de Viars	07:42	08:47	11:17	12:22	12:27	13:42	14:52	16:22	18:27	
Lentajou	07:43	08:49	11:19	12:24	12:29	13:44	14:54	16:24	18:29	
Henri Dunant	07:44	08:50	11:20	12:25	12:30	13:45	14:55	16:25	18:30	

Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	2022-2023	Evolution
Km commerciaux parcourus	32 629	32586	-0.13 %
Heures commerciales	1167	1182	+ 1.29 %
Nombre voyages	34194	36 341	+ 6.28 %

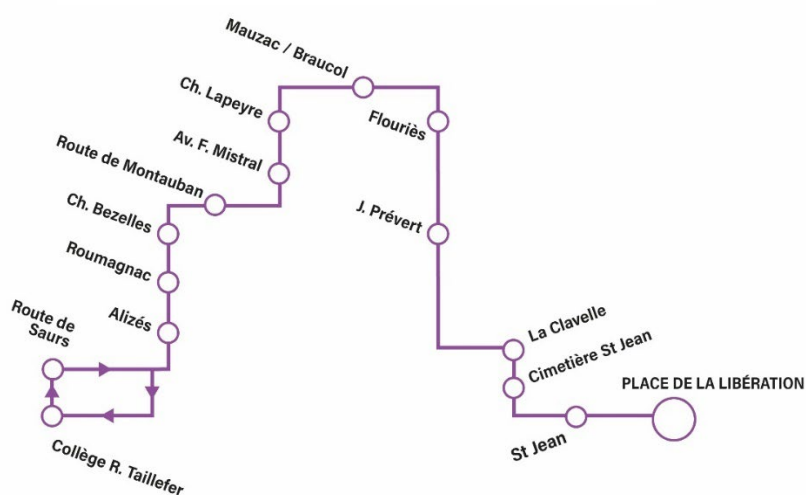


Fréquentation des points d'arrêts



d. Ligne 4 Flouries – Roumagnac- Longueville

Plan de ligne

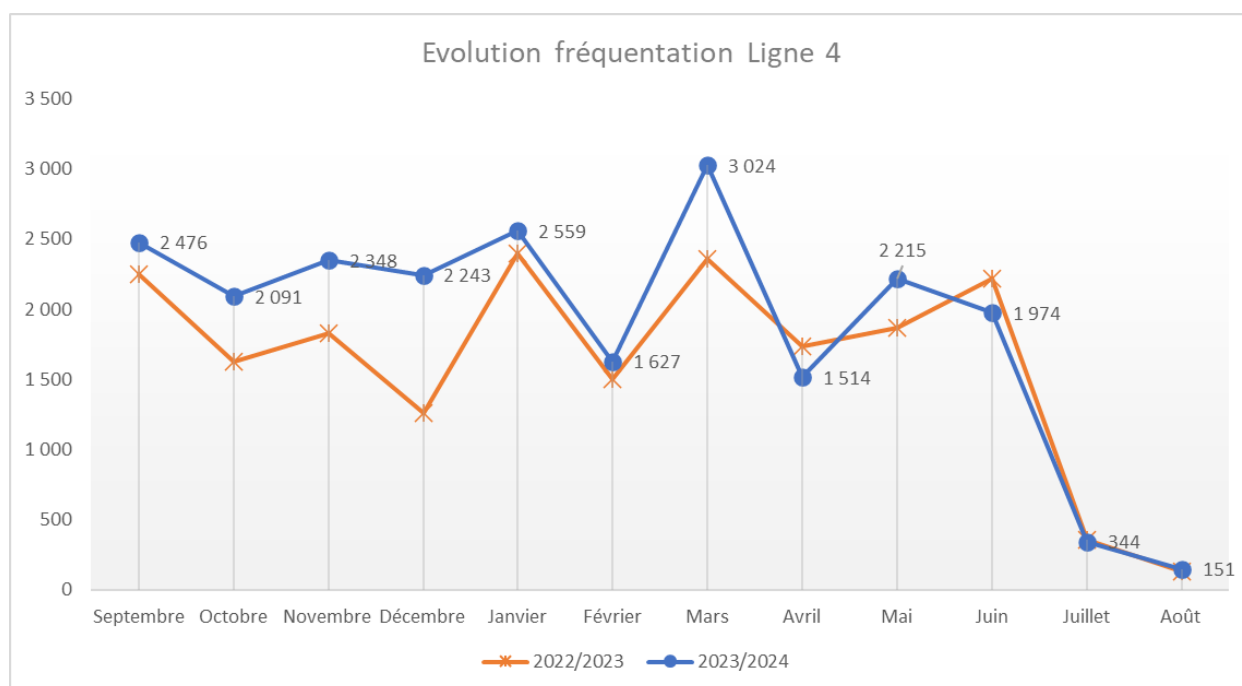


Horaires

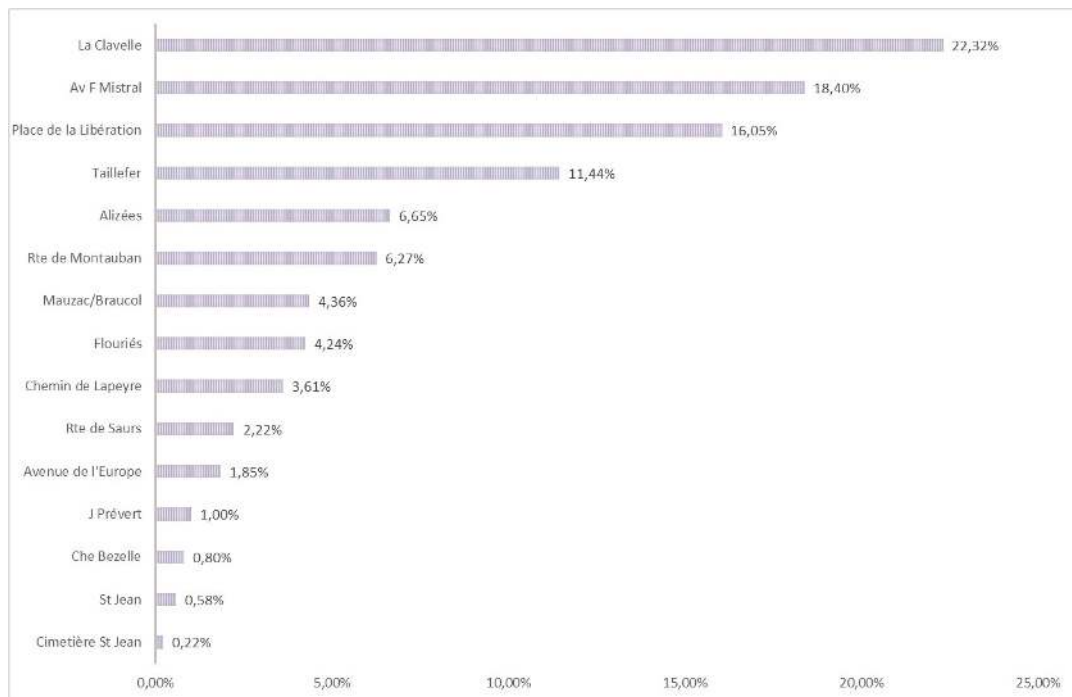
LIGNE 4 FLOURIÈS-ROUMAGNAC										
Période scolaire	•		•	•	•	•	•	•	•	•
Vacances scolaires										
Samedi										
	DÉCLENCHEMENT SUR DEMANDE									
Place de la Libération	07:28	08:20	09:40	12:05	12:31	13:13	16:00	16:50	17:15	18:10
St-Jean	07:31	08:23	09:43	12:08	12:34	13:16	16:03	16:53	17:18	18:13
Cimetière St-Jean	07:32	08:24	09:44	12:09	12:35	13:17	16:04	16:54	17:19	18:14
La Clavelle	07:34	08:26	09:46	12:11	12:37	13:19	16:06	16:56	17:21	18:16
J. Prévert	07:36	08:28	09:48	12:13	12:39	13:21	16:08	16:58	17:23	18:18
Flouriès	07:37	08:29	09:49	12:14	12:40	13:22	16:09	16:59	17:24	18:19
Mauzac/Braucol	07:38	08:30	09:50	12:15	12:41	13:23	16:10	17:00	17:25	18:20
Chemin de Lapeyre	07:39	08:31	09:51	12:16	12:42	13:24	16:11	17:01	17:26	18:21
Av. F. Mistral	07:41	08:33	09:53	12:18	12:44	13:26	16:13	17:03	17:28	18:23
Rte de Montauban	07:42	08:34	09:54	12:19	12:45	13:27	16:14	17:04	17:29	18:24
Ch. Bezelles	07:44	08:36	09:56	12:21	12:47	13:29	16:16	17:06	17:31	18:26
Roumagnac	07:45	08:37	09:57	12:22	12:48	13:30	16:17	17:07	17:32	18:27
Alizés	07:47	08:39	09:59	12:24	12:50	13:32	16:19	17:09	17:34	18:29
Collège R. Taillefer	07:50	08:42	10:02	12:27	12:53	13:35	16:22	17:12	17:37	18:32
Période scolaire	•	•	•	•		•	•	•	•	•
Vacances scolaires										
Samedi										
	DÉCLENCHEMENT SUR DEMANDE									
Collège R. Taillefer	07:05	08:20	10:03	12:27	12:50	12:55	13:35	16:25	17:12	
Rte. de Surs	07:06	08:21	10:04	12:28	12:51	12:56	13:36	16:26	17:13	
Alizés	07:08	08:23	10:06	12:30	12:53	12:58	13:38	16:28	17:15	
Roumagnac	07:10	08:25	10:08	12:32	12:55	13:00	13:40	16:30	17:17	
Ch. Bezelles	07:11	08:26	10:09	12:33	12:56	13:01	13:41	16:31	17:18	
Rte de Montauban	07:14	08:29	10:12	12:36	12:59	13:04	13:44	16:34	17:21	
Av. F. Mistral	07:15	08:30	10:13	12:37	13:00	13:05	13:45	16:35	17:22	
Chemin de Lapeyre	07:17	08:32	10:15	12:39	13:02	13:07	13:47	16:37	17:24	
Mauzac/Braucol	07:18	08:33	10:16	12:40	13:03	13:08	13:48	16:38	17:25	
Flouriès	07:19	08:34	10:17	12:41	13:04	13:09	13:49	16:39	17:26	
J. Prévert	07:20	08:35	10:18	12:42	13:05	13:10	13:50	16:40	17:27	
La Clavelle	07:22	08:37	10:20	12:44	13:07	13:12	13:52	16:42	17:29	
Cimetière St-Jean	07:23	08:38	10:21	12:45	13:08	13:13	13:53	16:43	17:30	
St-Jean	07:24	08:39	10:22	12:46	13:09	13:14	13:54	16:44	17:31	
Place de la Libération	07:27	08:42	10:25	12:49	13:12	13:17	13:57	16:47	17:34	

Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	2023-2024	Evolution
Km commerciaux parcourus	30 467	30 479	0.04 %
Heures commerciales	1 229	1 241	+ 0.98 %
Nombre voyages	19 529	22 566	+ 15.55 %



Fréquentation des points d'arrêts



e. Ligne Transversale

Plan de ligne



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

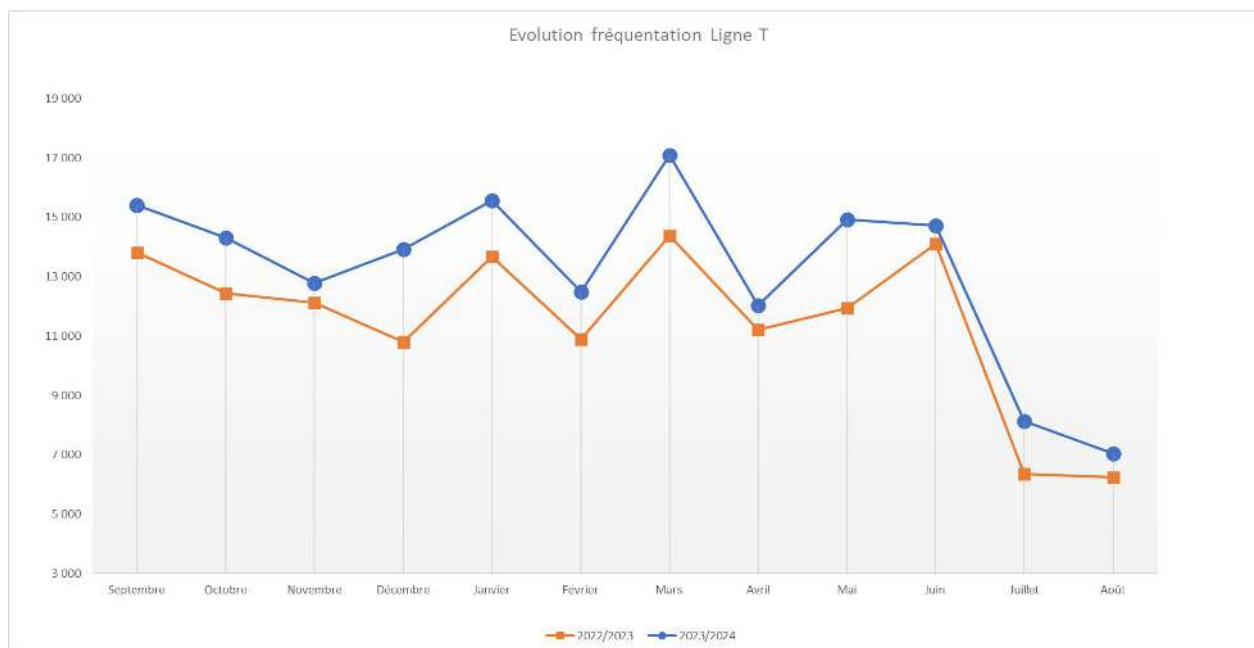
Agglomération Gaillac-Graulhet

Horaires

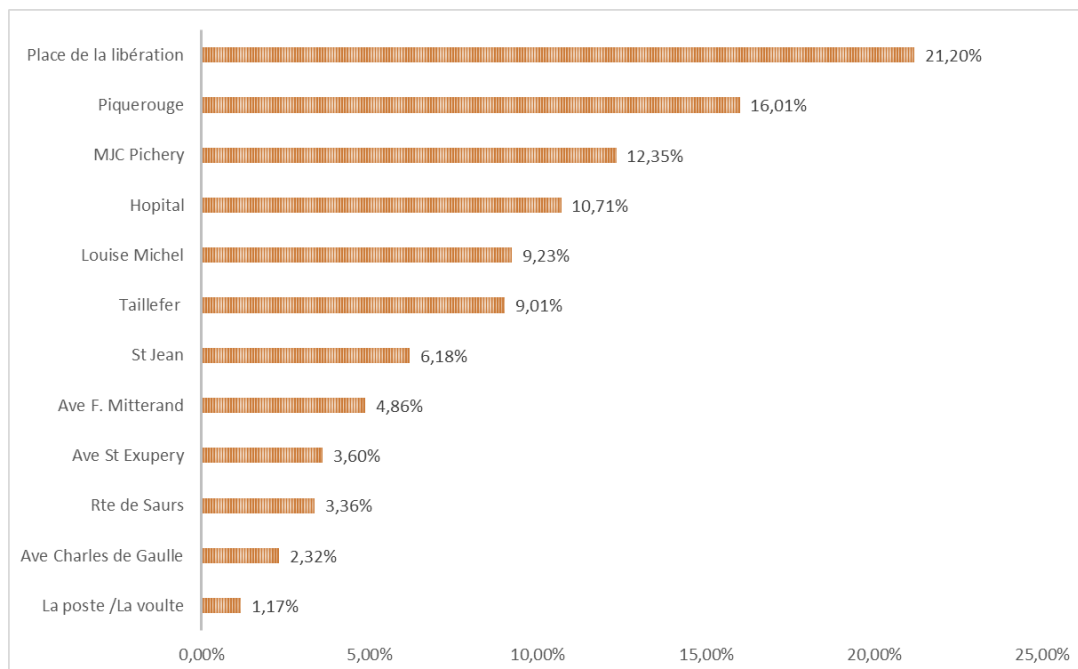
LA TRANSVERSALE																	
Transversale																	
Période scolaire	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Vacances scolaires			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Samedi			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Collège R. Taillefer	07:20	08:00	08:50	09:28	10:05	10:50	11:30	12:25	13:05	13:45	15:00	15:40	16:20	17:17	18:00	18:40	
Rte.	07:21	08:01	08:51	09:29	10:06	10:51	11:31	12:26	13:06	13:46	15:01	15:41	16:21	17:18	18:01	18:41	
Piquerouge	07:23	08:03	08:53	09:31	10:08	10:53	11:33	12:28	13:08	13:48	15:03	15:43	16:23	17:20	18:03	18:43	
Caspe	07:24	08:04	08:54	09:32	10:09	10:54	11:34	12:29	13:09	13:49	15:04	15:44	16:24	17:21	18:04	18:44	
Hôpital / Catalanis	07:25	08:05	08:55	09:33	10:10	10:55	11:35	12:30	13:10	13:50	15:05	15:45	16:25	17:22	18:05	18:45	
St-Jean	07:26	08:06	08:56	09:34	10:11	10:56	11:36	12:31	13:11	13:51	15:06	15:46	16:26	17:23	18:06	18:46	
Place de la Libération	07:29	08:09	08:59	09:37	10:14	10:59	11:39	12:34	13:14	13:54	15:09	15:49	16:29	17:26	18:09	18:49	
Av. Jean Calvet (la Poste)	07:31	08:11	09:01	09:39	10:16	11:01	11:41	12:36	13:16	13:56	15:11	15:51	16:31	17:28	18:11	18:51	
MJC Pichery	07:32	08:12	09:02	09:40	10:17	11:02	11:42	12:37	13:17	13:57	15:12	15:52	16:32	17:29	18:12	18:52	
Gendarmerie	07:33	08:13	09:03	09:41	10:18	11:03	11:43	12:38	13:18	13:58	15:13	15:53	16:33	17:30	18:13	18:53	
Av. F. Mitterrand	07:34	08:14	09:04	09:42	10:19	11:04	11:44	12:39	13:19	13:59	15:14	15:54	16:34	17:31	18:14	18:54	
Louise Michel	07:35	08:15	09:05	09:43	10:20	11:05	11:45	12:40	13:20	14:00	15:15	15:55	16:35	17:32	18:15	18:55	
Période scolaire	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Vacances scolaires			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Samedi			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Louise Michel	07:35	08:30	09:10	09:45	10:30	11:10	12:05	12:45	13:25	14:10	15:20	16:00	17:00	17:40	18:20	19:00	
Av. F. Mitterrand	07:37	08:32	09:12	09:47	10:32	11:12	12:07	12:47	13:27	14:12	15:22	16:02	17:02	17:42	18:22	19:02	
Gendarmerie	07:38	08:33	09:13	09:48	10:33	11:13	12:08	12:48	13:28	14:13	15:23	16:03	17:03	17:43	18:23	19:03	
MJC Pichery	07:39	08:34	09:14	09:49	10:34	11:14	12:09	12:49	13:29	14:14	15:24	16:04	17:04	17:44	18:24	19:04	
Av. Jean Calvet (la Voulte)	07:41	08:36	09:16	09:51	10:36	11:16	12:11	12:51	13:31	14:16	15:26	16:06	17:06	17:46	18:26	19:06	
Place de la Libération	07:42	08:37	09:17	09:52	10:37	11:17	12:12	12:52	13:32	14:17	15:27	16:07	17:07	17:47	18:27	19:07	
St-Jean	07:45	08:40	09:20	09:55	10:40	11:20	12:15	12:55	13:35	14:20	15:30	16:10	17:10	17:50	18:30	19:10	
Hôpital / Catalanis	07:47	08:42	09:22	09:57	10:42	11:22	12:17	12:57	13:37	14:22	15:32	16:12	17:12	17:52	18:32	19:12	
Caspe	07:48	08:43	09:23	09:58	10:43	11:23	12:18	12:58	13:38	14:23	15:33	16:13	17:13	17:53	18:33	19:13	
Piquerouge	07:49	08:44	09:24	09:59	10:44	11:24	12:19	12:59	13:39	14:24	15:34	16:14	17:14	17:54	18:34	19:14	
Collège R. Taillefer	07:51	08:46	09:26	10:01	10:46	11:26	12:21	13:01	13:41	14:26	15:36	16:16	17:16	17:56	18:36	19:16	

Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	2023-2024	Evolution
Km commerciaux parcourus	44 226	44 259	+ 0.07 %
Heures commerciales	2 238	2 256	+ 0.8 %
Nombre voyages	137 956	158 453	+ 14.77 %



Fréquentation des points d'arrêts



III. Indicateurs de performance V/K

Lignes	2022-2023	2023-2024	Evolution
Ligne 1	0.63	0.73	+ 15.94 %
Ligne 2	0.66	0.62	- 5.31 %
Ligne 3	1.05	1.12	+ 6.42 %
Ligne 4	0.64	0.74	+ 15.51 %
Ligne T	3.12	3.58	+ 14.77

Augmentation sur toutes les lignes du rapport V/K à l'exception de la ligne 2 qui connaît un léger recul. La ligne Transversale reste la ligne phare et la plus performante du réseau, suivie par la ligne 3. On note une forte progression de la ligne 1 et de la ligne 4.

LISLENBUS

I. Chiffres clés du réseau



2
lignes



1



21 660 km
commerciaux

+ 8.95 %



23 273
voyages

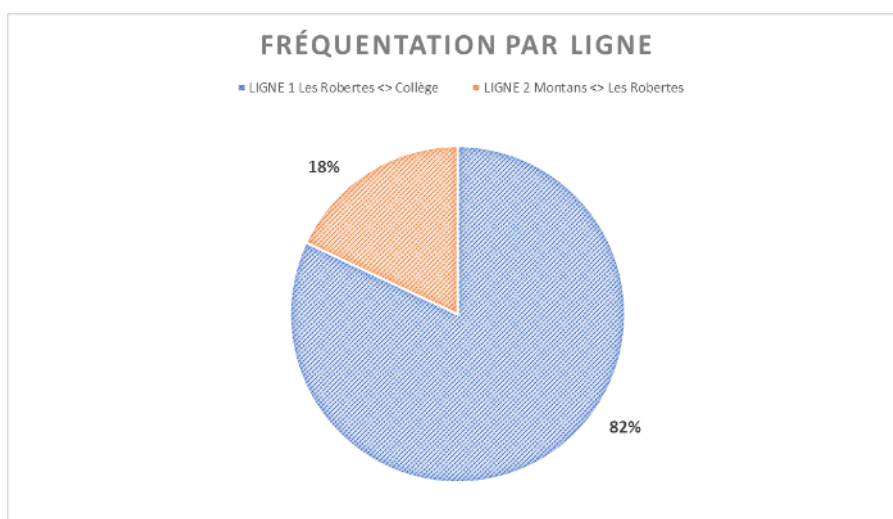
+ 8.66 %



Indicateur (V/K)
voyages/km

1.07

- Taux de HLP : 30 % (HLP entre lieu de dépôt du véhicule (dépôt gaillac) et lieu de prise et fin de service)
- Augmentation du nombre de km en raison de la mise en place de la navette estivale
- Progression de la fréquentation sur cette seconde année de fonctionnement
- Fréquentation par ligne



II. Statistiques des lignes

a. Ligne 1 Les Robertes/Collège

Plan de ligne



Horaires

Fonctionnement en période scolaire

Lundi au Vendredi	●	●	●	●	●	●	●
Mercredi	●	●	●	●	●	●	●
Les Robertes	08:03	08:50	09:45	12:05	13:50	15:35	16:50
Bellevue	08:04	08:51	09:46	12:06	13:51	15:36	16:51
Ecoles	08:04	08:51	09:46	12:06	13:51	15:36	16:51
Promenades	08:05	08:52	09:47	12:07	13:52	15:37	16:52
Sacré Coeur	08:05	08:52	09:47	12:07	13:52	15:37	16:52
Gare	08:06	08:53	09:48	12:08	13:53	15:38	16:53
PEM	08:07	08:54	09:49	12:09	13:54	15:39	16:54
Rabisteau	08:08	08:55	09:50	12:10	13:55	15:40	16:55
La Rochelle	08:09	08:56	09:51	12:11	13:56	15:41	16:56
La Rode	08:10	08:57	09:52	12:12	13:57	15:42	16:57
Capitaine Bastiani	08:11	08:58	09:53	12:13	13:58	15:43	16:58
L'Albarette	08:12	08:59	09:54	12:14	13:59	15:44	16:59
La Noyère	08:13	09:00	09:55	12:15	14:00	15:45	17:00
Jean Jaurès	08:15	09:02	09:57	12:17	14:02	15:47	17:02
Linières	08:16	09:03	09:58	12:18	14:03	15:48	17:03
Collège	08:17	09:04	09:59	12:19	14:04	15:49	17:04

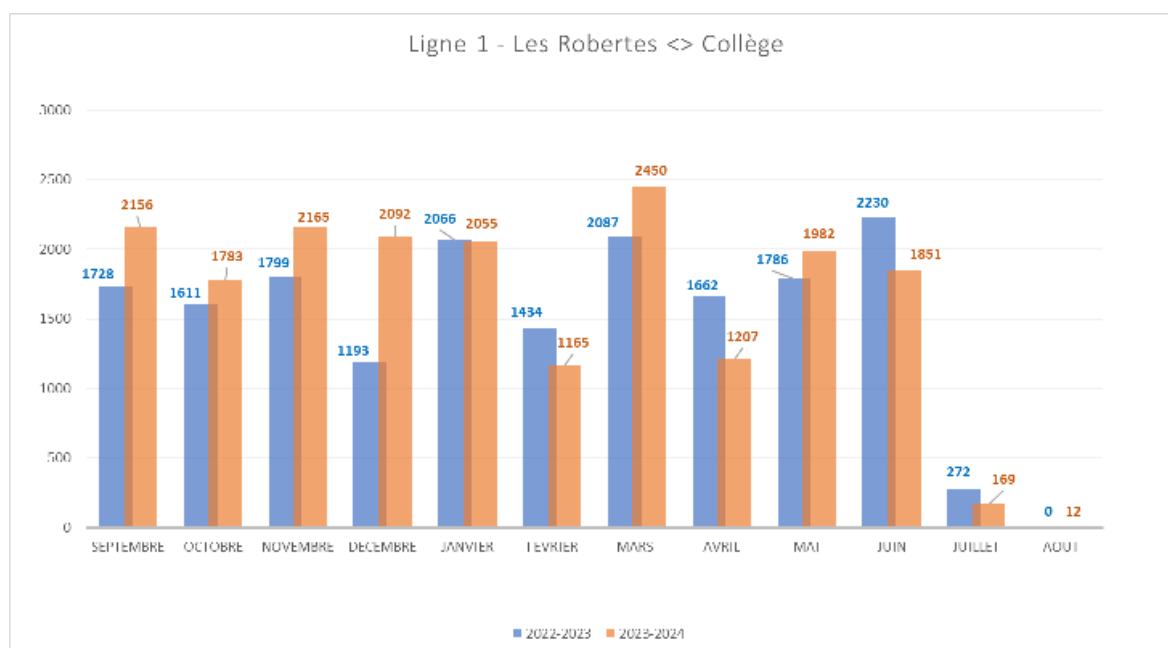
Lundi au Vendredi	●	●	●	●	●	●
Mercredi	●	●	●	●	●	●
Collège	08:35	10:05	12:35	15:10	16:05	17:10
Linières	08:36	10:06	12:36	15:11	16:06	17:11
Jean Jaurès	08:37	10:07	12:37	15:12	16:07	17:12
La Noyère	08:39	10:09	12:39	15:14	16:09	17:14
L'Albarette	08:40	10:10	12:40	15:15	16:10	17:15
Capitaine Bastiani	08:41	10:11	12:41	15:16	16:11	17:16
La Rode	08:42	10:12	12:42	15:17	16:12	17:17
La Rochelle	08:43	10:13	12:43	15:18	16:13	17:18
Rabisteau	08:44	10:14	12:44	15:19	16:14	17:19
PEM	08:45	10:15	12:45	15:20	16:15	17:20
Promenades	08:46	10:16	12:46	15:21	16:16	17:21
Sacré Coeur	08:46	10:16	12:46	15:21	16:16	17:21
Gare	08:47	10:17	12:47	15:22	16:17	17:22
Ecoles	08:48	10:18	12:48	15:23	16:18	17:23
Bellevue	08:48	10:18	12:48	15:23	16:18	17:23
Les Robertes	08:49	10:19	12:49	15:24	16:19	17:24

Des horaires ont été rajouté sur la période juillet et août 2024. (cf partie « faits marquants »)

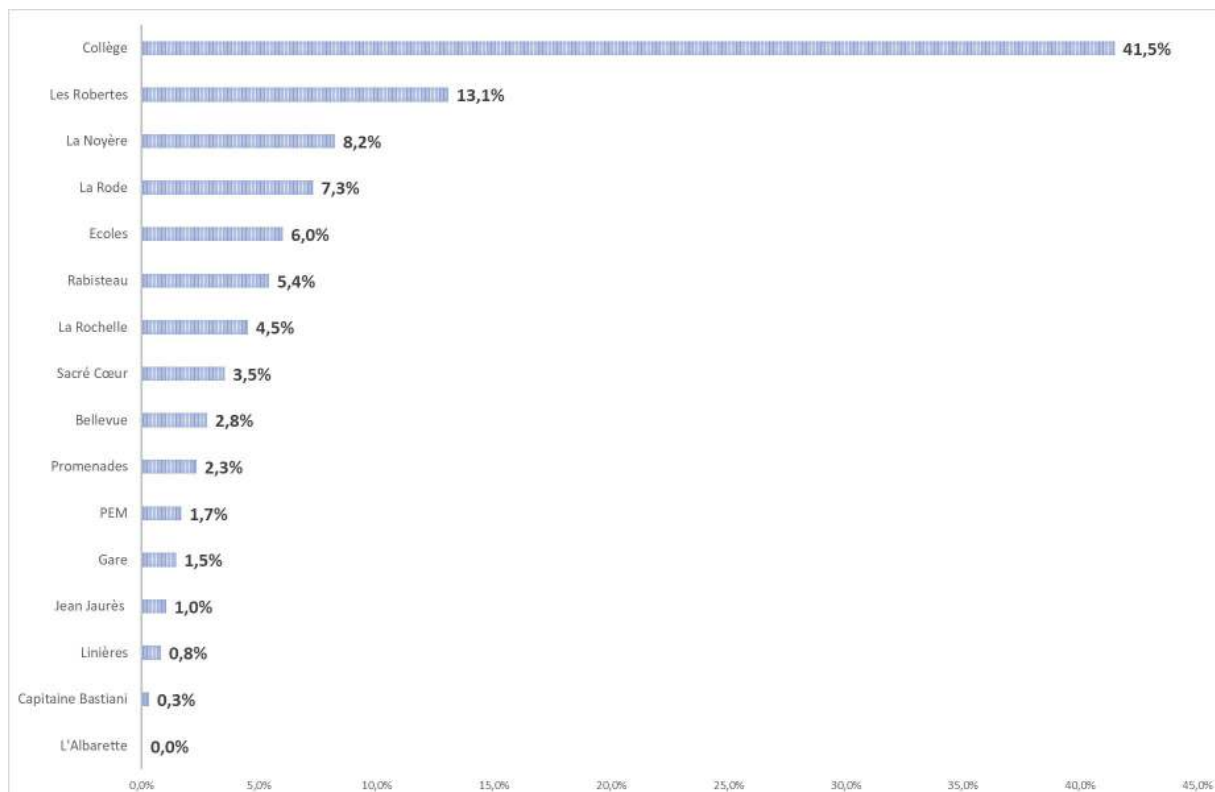
Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	2023-2024	Evolution
Km commerciaux parcourus	11 240	12 002*	+ 6.78 %
Heures commerciales	284	508*	+ 78.87 %
Nombre voyages	17 868	19 087	+ 6.82 %
Indice V/K	1.59	1.59	

* forte augmentation en raison de la mise en place de la navette estivale



Fréquentation des points d'arrêts



b. Ligne 2 Les Robertes/Montans

Plan de ligne



Horaires

Fonctionnement en période scolaire

Lundi au Vendredi	●	●	●	●
Mercredi			●	
MONTANS - Puech du Taur	07:40	09:10	13:30	14:50
Gambetta	07:42	09:12	13:32	14:52
Jean Jaurès	07:43	09:13	13:33	14:53
8 Mai	07:45	09:15	13:35	14:55
Les Cigalières	07:46	09:16	13:36	14:56
Mazenc	07:48	09:18	13:38	14:58
Mésanges	07:49	09:19	13:39	14:59
Saint Médard	07:50	09:20	13:40	15:00
Gravière	07:52	09:22	13:42	15:02
Collège	07:53	09:23	13:43	15:03
Linères	07:54	09:24	13:44	15:04
Place Salissac	07:56	09:26	13:46	15:06
Promenades	07:57	09:27	13:47	15:07
Sacré Coeur	07:57	09:27	13:47	15:07
Gare	07:58	09:28	13:48	15:08
Ecoles	07:59	09:29	13:49	15:09
Bellevue	07:59	09:29	13:49	15:09
Les Robertes	08:00	09:30	13:50	15:10

Lundi au Vendredi	●	●	●	●
Mercredi		●		
Les Robertes	10:30	12:50	16:20	17:25
Bellevue	10:31	12:51	16:21	17:26
Ecoles	10:31	12:51	16:21	17:26
Promenades	10:32	12:52	16:22	17:27
Sacré Coeur	10:32	12:52	16:22	17:27
Gare	10:33	12:53	16:23	17:28
Place Salissac	10:34	12:54	16:24	17:29
Linères	10:36	12:56	16:26	17:31
Collège	10:37	12:57	16:27	17:32
Gravière	10:38	12:58	16:28	17:33
Saint Médard	10:40	13:00	16:30	17:35
Mésanges	10:41	13:01	16:31	17:36
Mazenc	10:42	13:02	16:32	17:37
Les Cigalières	10:44	13:04	16:34	17:39
8 Mai	10:45	13:05	16:35	17:40
Jean Jaurès	10:47	13:07	16:37	17:42
Gambetta	10:48	13:08	16:38	17:43
MONTANS - Puech du Taur	10:50	13:10	16:40	17:45

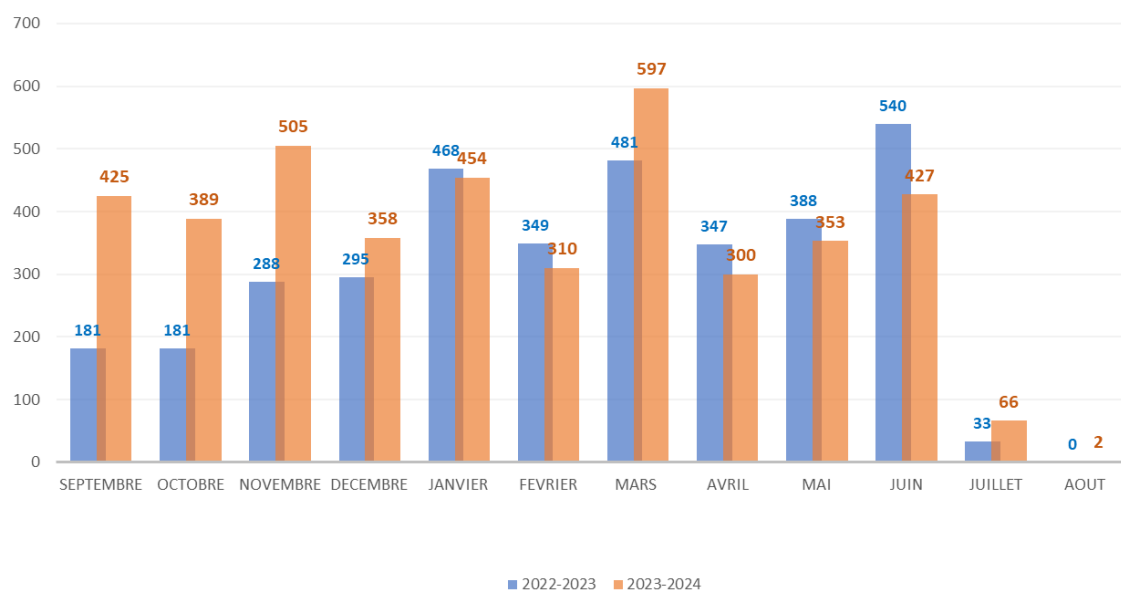
Des horaires ont été rajouté sur la période juillet et août 2024. (cf partie « faits marquants »)

Unités d'œuvre et fréquentation

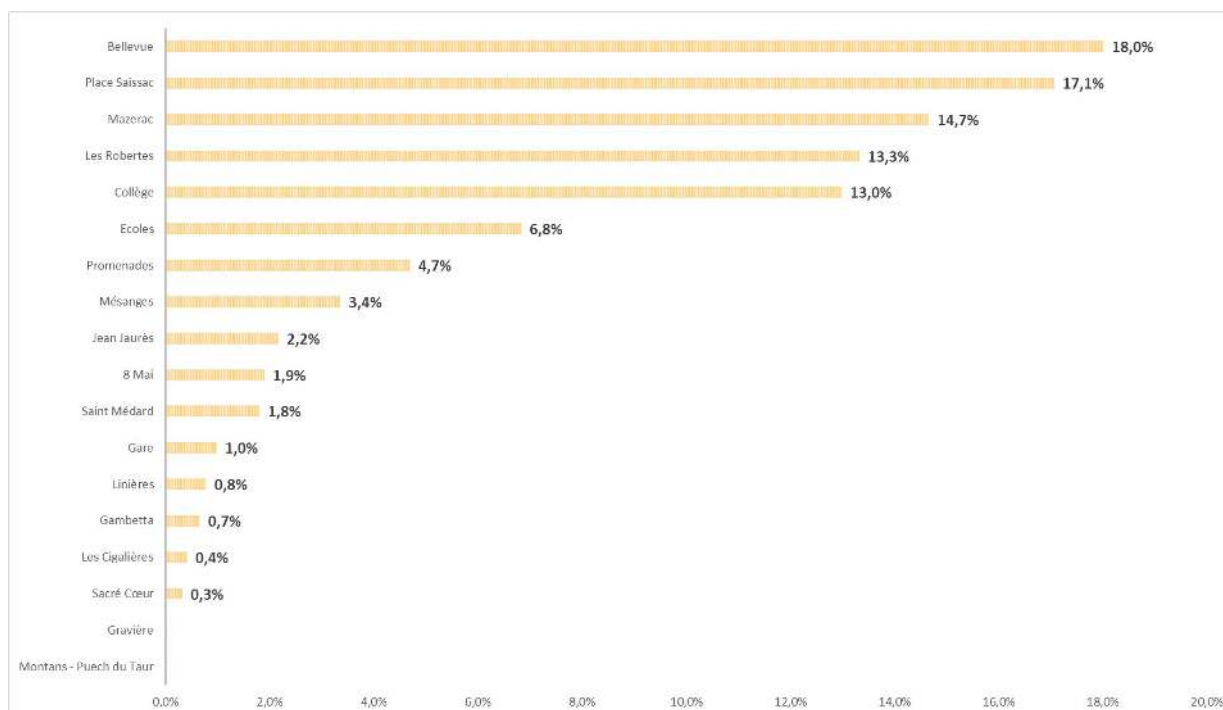
	2022-2023	2023-2024	Evolution
Km commerciaux parcourus	8 640	9 657*	+ 11.77 %
Heures commerciales	235	425*	+ 80.85 %
Nombre voyages	3 551	4 186	+ 17.88%
Indice V/K	0.41	0.43	+ 5.47 %

* forte augmentation en raison de la mise en place de la navette estivale

Ligne 2 - Montans <> Les Robertes



Fréquentation des points d'arrêts



LA NAVETTE DE GRAULHET

I. Chiffres clés du réseau



2
lignes



1



39 735 km
commerciaux

+ 1.60 %



21 868
voyages

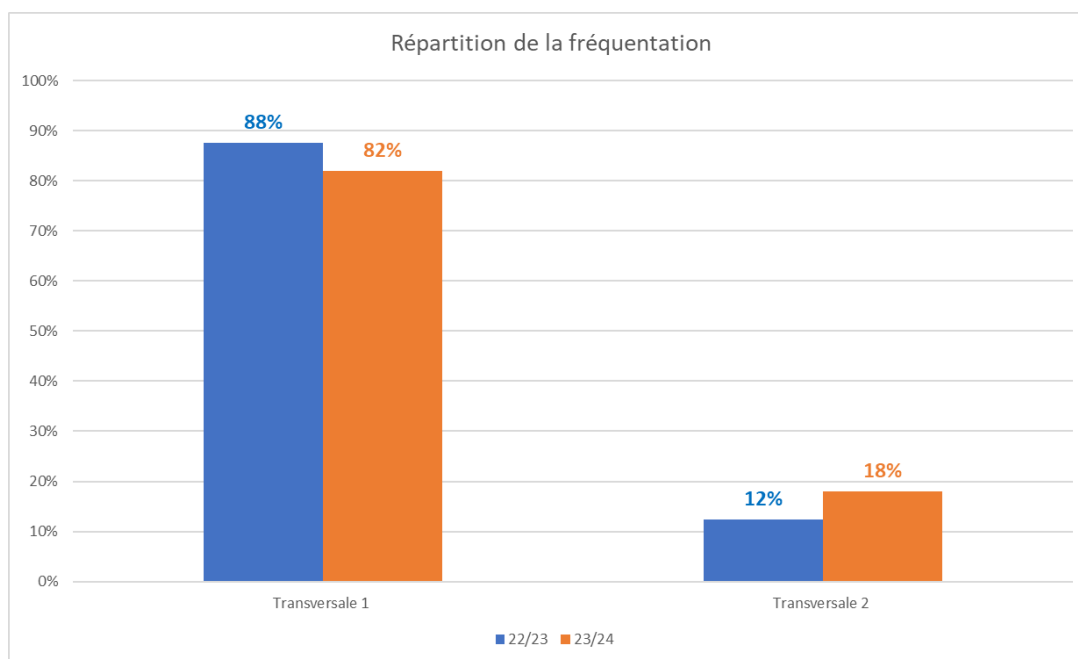
+ 40.10 %



Indicateur (V/K)
voyages/km

0.55 (+ 37.9 %)

- Taux de HLP : 16 % (retour dépôt de Gaillac 1 fois/semaine)
- Offre commerciale stable
- Forte progression de la fréquentation qui contribue à une augmentation de l'indice de performance
- Fréquentation par ligne



II. Statistiques des lignes

a. Ligne Transversale 1 La Bousquétarié – La Ventenayé

Plan de ligne



Horaires

Période estivale fonctionnement à la demande

Lundi à Vendredi	●	●	●	●	●	●	●
Mercredi				●			
Samedi			●		●		
Lundi à Samedi			●		●		
Ventenayé						16:45	17:25
La Molière	6:53	8:02	9:35	12:35	13:55	16:48	17:28
Rte Réalmont	6:54	8:03	9:36	12:36	13:56	16:49	17:29
Europe	6:55	8:04	9:37	12:37	13:57	16:50	17:30
Clément de Pémillé	6:56	8:05	9:38	12:38	13:58	16:51	17:31
Gare routière	6:57	8:06	9:39	12:39	13:59	16:52	17:32
Place Jourdain	6:58	8:07	9:40	12:40	14:00	16:53	17:33
Mairie	6:59	8:08	9:41	12:41	14:01	16:54	17:34
Collège Pasteur	7:00	8:09	9:42	12:42	14:02	16:55	17:35
Charles de Gaulle	7:01	8:10	9:43	12:43	14:03	16:56	17:36
Nabeillou	7:02	8:11	9:44	12:44	14:04	16:57	17:37
Maréchal Juin	7:03	8:12	9:45	12:45	14:05	16:58	17:38
La Bousquétarié	7:04	8:13	9:46	12:46	14:06	16:59	17:39

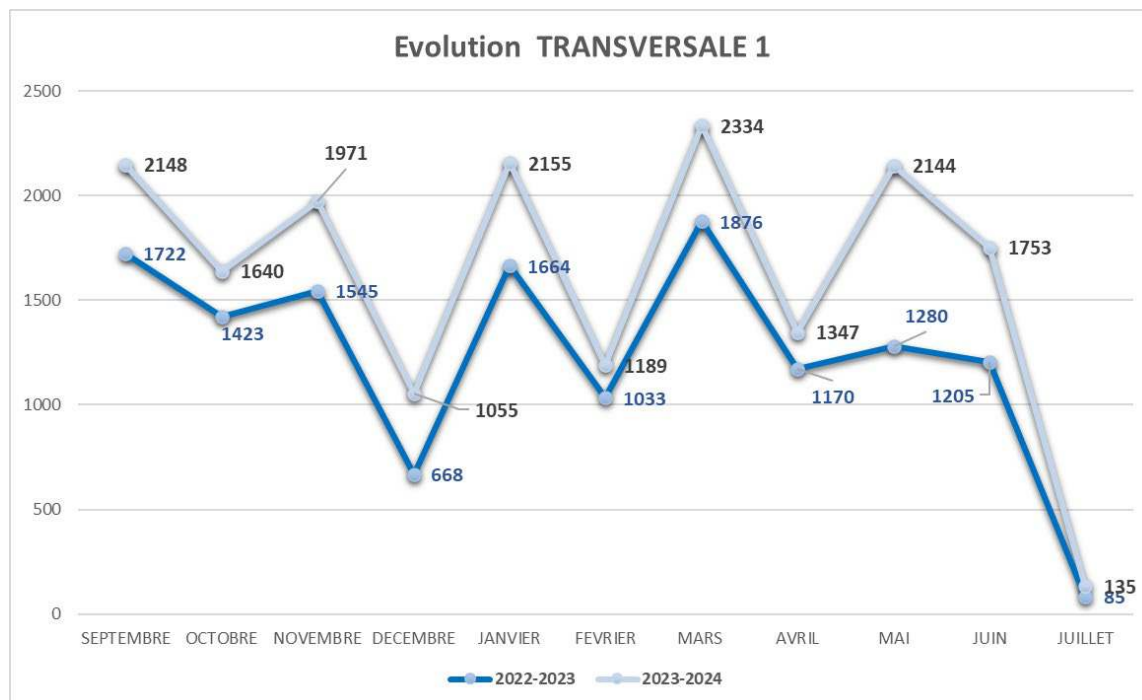
Lundi à Vendredi	●	●	●	●	●	●	●
Mercredi					●		
Samedi			●	●		●	●
Lundi à Samedi			●	●		●	●
La Bousquétarié	7:05	7:50	9:20	10:30	12:20	15:18	16:30
Maréchal Juin	7:06	7:51	9:21	10:31	12:21	15:19	16:31
Nabeillou	7:07	7:52	9:22	10:32	12:22	15:20	16:32
Charles de Gaulle	7:08	7:53	9:23	10:33	12:23	15:21	16:33
Collège Pasteur	7:09	7:54	9:24	10:34	12:24	15:22	16:34
Mairie	7:10	7:55	9:25	10:35	12:25	15:23	16:35
Place Jourdain	7:11	7:56	9:26	10:36	12:26	15:24	16:36
Gare routière	7:12	7:57	9:27	10:37	12:27	15:25	16:37
Clément de Pémillé	7:13	7:58	9:28	10:38	12:28	15:26	16:38
Europe	7:14	7:59	9:29	10:39	12:29	15:27	16:39
Rte Réalmont	7:15	8:00	9:30	10:40	12:30	15:28	16:40
La Molière	7:16	8:01	9:31	10:41	12:31	15:29	16:41
Ventenayé						16:44	17:24

Pas de modification apportée sur cette ligne

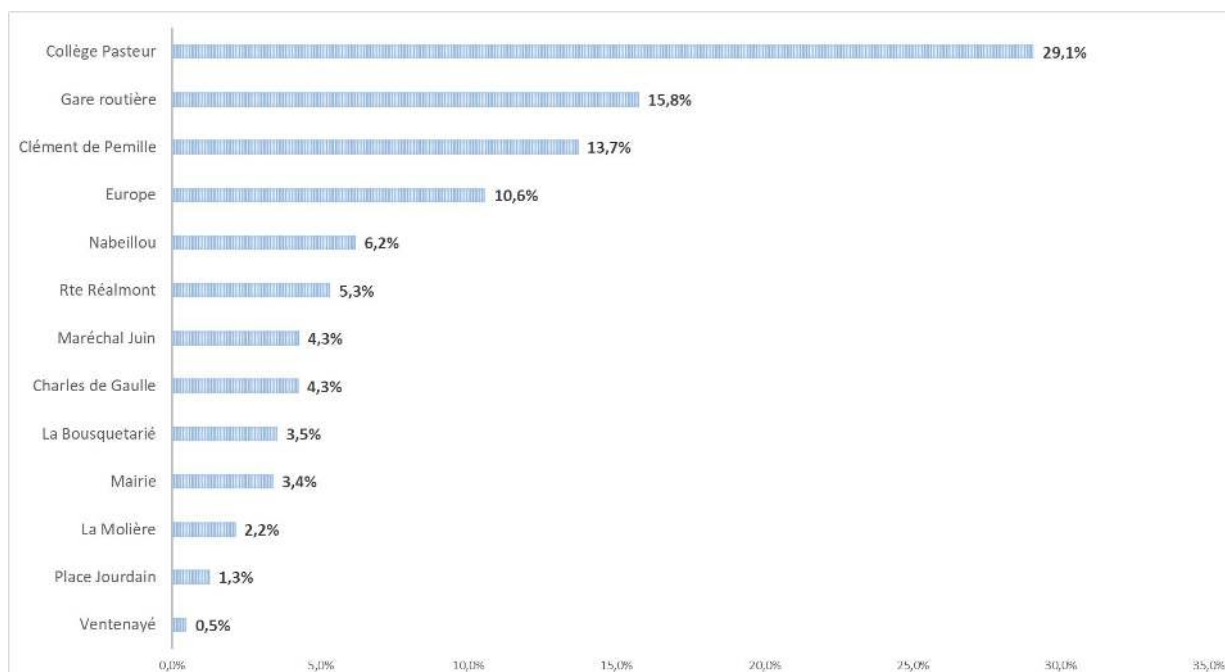
Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	2023-2024	Evolution
Km commerciaux parcourus	13 941	13 143 *	- 5.72 %
Heures commerciales	541	517*	- 4.44 %
Nombre voyages	13 671	17 871	+ 30.72%
Indicateur V/K	0.981	1.36	+ 38.66 %

*Recalibrage des itinéraires et des temps de parcours



Fréquentation des points d'arrêts



b. Ligne Transversale 2 La Bousquétarié – St Pierre

Plan de ligne



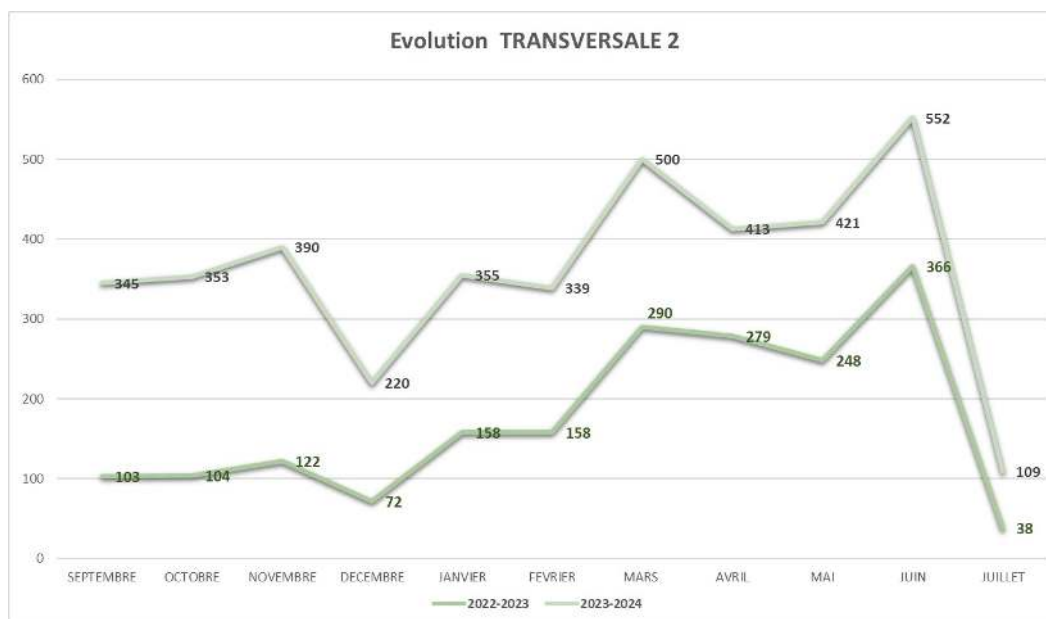
Horaires

Période estivale fonctionnement à la demande

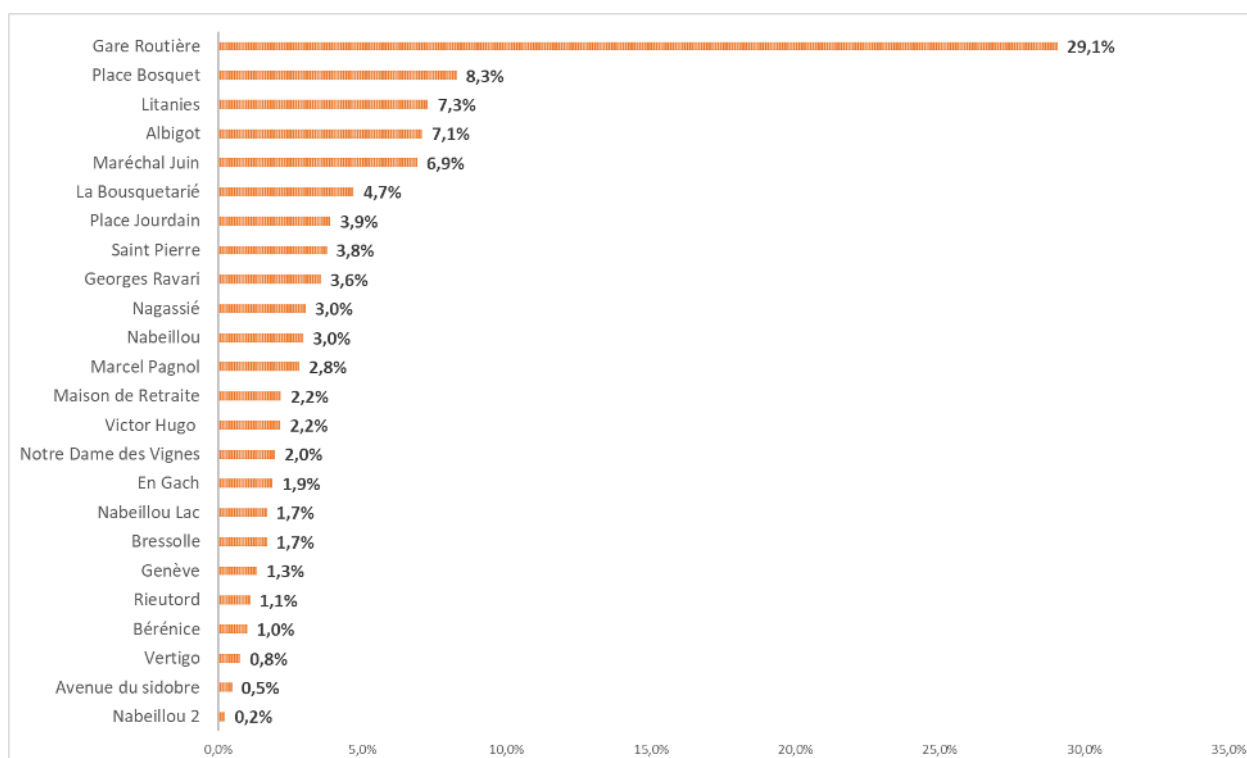
Ligne T2 - ALLER Saint pierre > La Bousquetarié							Ligne T2 - RETOUR La Bousquetarié > Saint pierre						
Lundi à Vendredi	●	●	●	●	●	●	Lundi à Vendredi	●	●	●	●	●	●
Mercredi							Mercredi			●			
Samedi		●	●		●		Samedi		●		●		
Lundi à Samedi		●	●		●		Lundi à Samedi		●		●		
Saint Pierre	7:20	8:50	10:50	14:52	16:04	18:10	La Bousquetarié	08:15	09:55	12:45	14:25	17:40	
Nagassié	7:21	8:51	10:51	14:53	16:05	18:11	Maréchal Juin	08:16	09:56	12:46	14:26	17:41	
Avenue du sidobre	7:23	8:53	10:53	14:55	16:07	18:13	Nabeillou	08:17	09:57	12:47	14:27	17:42	
Victor Hugo	7:25	8:55	10:55	14:57	16:09	18:15	Nabeillou Lac	08:18	09:58	12:48	14:28	17:43	
Place Jourdain	7:26	8:56	10:56	14:58	16:10	18:16	Nabeillou Haut	08:19	09:59	12:49	14:29	17:44	
Gare Routière	7:27	8:57	10:57	14:59	16:11	18:17	Bérénice	08:20	10:00	12:50	14:30	17:45	
Albigot	7:28	8:58	10:58	15:00	16:12	18:18	Notre Dame des Vignes	08:22	10:02	12:52	14:32	17:47	
Marcel Pagnol	7:29	8:59	10:59	15:01	16:13	18:19	Georges Ravary	08:24	10:04	12:54	14:34	17:49	
Rieutord	7:30	9:00	11:00	15:02	16:14	18:20	Litanies	08:25	10:05	12:55	14:35	17:50	
Bressolle	7:31	9:01	11:01	15:03	16:15	18:21	En Gach	08:26	10:06	12:56	14:36	17:51	
Genève	7:32	9:02	11:02	15:04	16:16	18:22	Place Bosquet	08:28	10:08	12:58	14:38	17:53	
Place Bosquet	7:33	9:03	11:03	15:05	16:17	18:23	Genève	08:29	10:09	12:59	14:39	17:54	
En Gach	7:35	9:05	11:05	15:07	16:19	18:25	Bressolle	08:30	10:10	13:00	14:40	17:55	
Litanies	7:36	9:06	11:06	15:08	16:20	18:26	Rieutord	08:31	10:11	13:01	14:41	17:56	
Georges Ravary	7:37	9:07	11:07	15:09	16:21	18:27	Marcel Pagnol	08:32	10:12	13:02	14:42	17:57	
Notre Dame des Vignes	7:39	9:09	11:09	15:11	16:23	18:29	Albigot	08:33	10:13	13:03	14:43	17:58	
Bérénice	7:41	9:11	11:11	15:13	16:25	18:31	Gare Routière	08:34	10:14	13:04	14:44	17:59	
Nabeillou Haut	7:42	9:12	11:12	15:14	16:26	18:32	Place Jourdain	08:35	10:15	13:05	14:45	18:00	
Nabeillou Lac	7:43	9:13	11:13	15:15	16:27	18:33	Victor Hugo	08:36	10:16	13:06	14:46	18:01	
Nabeillou	7:44	9:14	11:14	15:16	16:28	18:34	Vertigo	08:38	10:18	13:08	14:48	18:03	
Maréchal Juin	7:45	9:15	11:15	15:17	16:29	18:35	Maison de Retraite	08:39	10:19	13:09	14:49	18:04	
La Bousquetarié	7:46	9:16	11:16	15:18	16:30	18:36	Nagassié	08:40	10:20	13:10	14:50	18:05	
							Saint Pierre	08:41	10:21	13:11	14:51	18:06	

Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	2023-2024	Evolution
Km commerciaux parcourus	25 619	26 591	+ 3.79 %
Heures commerciales	918	920	+ 0.22 %
Nombre voyages	1 938	3 997	+ 106.24 %
Indice V/K	0.08	0.15	+ 98.70 %



Fréquentation des points d'arrêts



LE PASSE PONT

I. Chiffres clés du réseau



1
ligne



1



24 731 km
commerciaux

- **0.16 %**



43 264
voyages

+1.94 %



Indicateur (V/K)
voyages/km

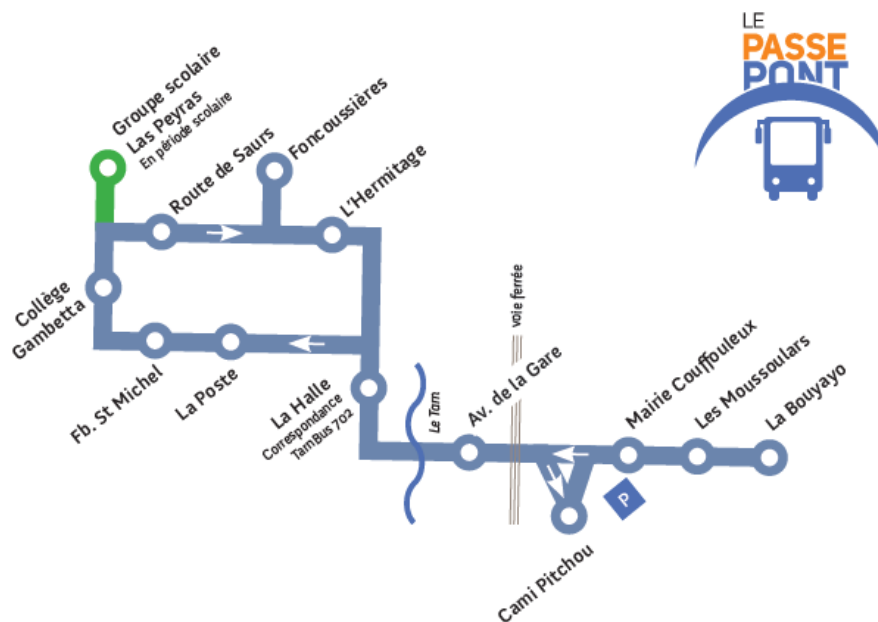
1.75 (+ 2.11 %)

➤ Taux de HLP : 3,5 %

On note une stabilité du réseau en termes d'offre et une légère augmentation de la fréquentation, améliorant ainsi l'indice de performance.

II. Statistiques des lignes

Plan de ligne



Horaires

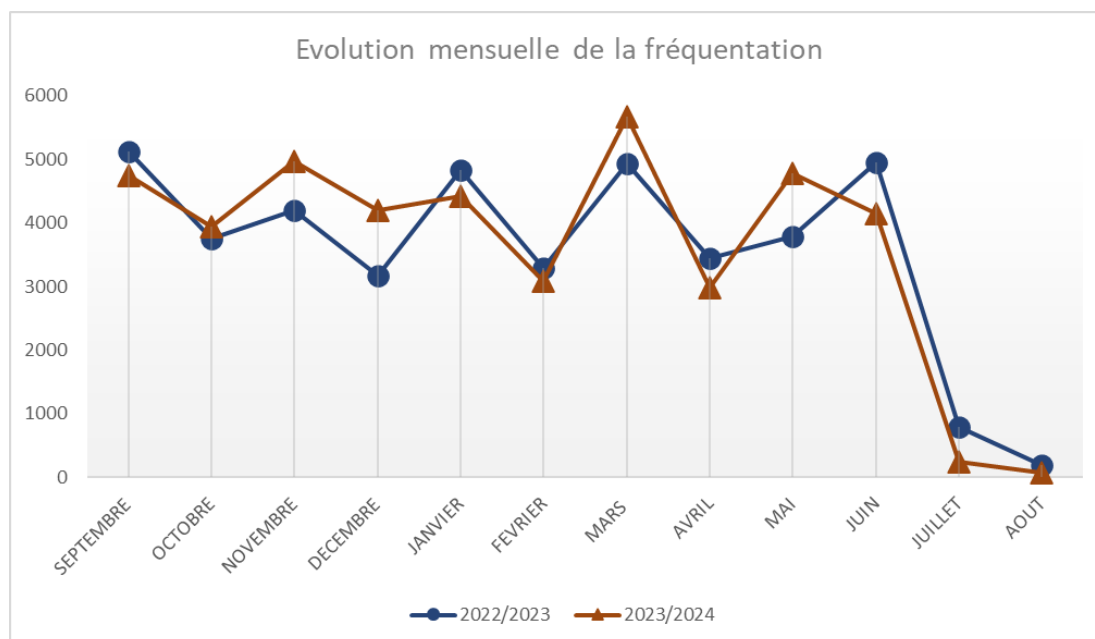
En période estivale fonctionnement le samedi seulement

		LUNDI À VENDREDI sauf été																
RABASTENS	Las Peyras							08:55		12:25				16:40				
	Collège Gambetta	06:30	06:53	07:15	07:38	08:00	08:25	09:00	09:45	12:30	12:55	13:20	16:10	16:45	17:10	17:45	18:10	18:45
	Route de Saur's	06:31	06:54	07:16	07:39	08:01	08:26	09:01	09:46	12:31	12:56	13:21	16:11	16:46	17:11	17:46	18:11	18:46
	Chemin des Clarisses	06:32	06:55	07:17	07:40	08:02	08:27	09:02	09:47	12:32	12:57	13:22	16:12	16:47	17:12	17:47	18:12	18:47
	L'Hermitage							09:03	09:48				16:13	16:48	17:13	17:48	18:13	18:48
	Foncoussières							09:04	09:49				16:14	16:49	17:14	17:49	18:14	18:49
	L'Hermitage							09:05	09:50				16:15	16:50	17:15	17:50	18:15	18:50
COUFFOULEUX	Halle	06:34	06:57	07:19	07:42	08:04	08:29	09:07	09:52	12:34	12:59	13:24	16:17	16:52	17:17	17:52	18:17	18:52
	Avenue de la Gare	06:36	06:59	07:21	07:44	08:06	08:31	09:09	09:54	12:36	13:01	13:26	16:19	16:54	17:19	17:54	18:19	18:54
	Cami Pitchou	06:37	07:00	07:22	07:45	08:07	08:32	09:10	09:55	12:37	13:02	13:27	16:20	16:55	17:20	17:55	18:20	18:55
	Mairie	06:38	07:01	07:23	07:46	08:08	08:33	09:11	09:56	12:38	13:03	13:28	16:21	16:56	17:21	17:56	18:21	18:56
	La Bouyayo	06:39	07:02	07:24	07:47	08:09	08:34	09:12	09:57	12:39	13:04	13:29	16:22	16:57	17:22	17:57	18:22	18:57
		LUNDI À VENDREDI sauf été																
COUFFOULEUX	La Bouyayo	06:40	07:03	07:25	07:48	08:10	08:35	09:13	09:58	12:40	13:05	13:30	16:23	16:58	17:23	17:58	18:23	18:58
	Les Moussoulars	06:41	07:04	07:26	07:49	08:11	08:36	09:14	09:59	12:41	13:06	13:31	16:24	16:59	17:24	17:59	18:24	18:59
	Mairie	06:42	07:05	07:27	07:50	08:12	08:37	09:15	10:00	12:42	13:07	13:32	16:25	17:00	17:25	18:00	18:25	19:00
	Avenue de la Gare	06:43	07:06	07:28	07:51	08:13	08:38	09:16	10:01	12:43	13:08	13:33	16:26	17:01	17:26	18:01	18:26	19:01
RABASTENS	Halle	06:46	07:09	07:31	07:54	08:16	08:41	09:19	10:04	12:46	13:11	13:36	16:29	17:04	17:29	18:04	18:29	19:04
	La Poste	06:47	07:10	07:32	07:55	08:17	08:42	09:20	10:05	12:47	13:12	13:37	16:30	17:05	17:30	18:05	18:30	19:05
	Faubourg St Michel	06:48	07:11	07:33	07:56	08:18	08:43	09:21	10:06	12:48	13:13	13:38	16:31	17:06	17:31	18:06	18:31	19:06
	Collège Gambetta	06:50	07:13	07:35	07:58	08:20	08:45	09:23	10:08	12:50	13:15	13:40	16:33	17:08	17:33	18:08	18:33	19:08
	Route de Saur's						08:46						13:41	16:34				
	Las Peyras						08:48						13:43	16:36				

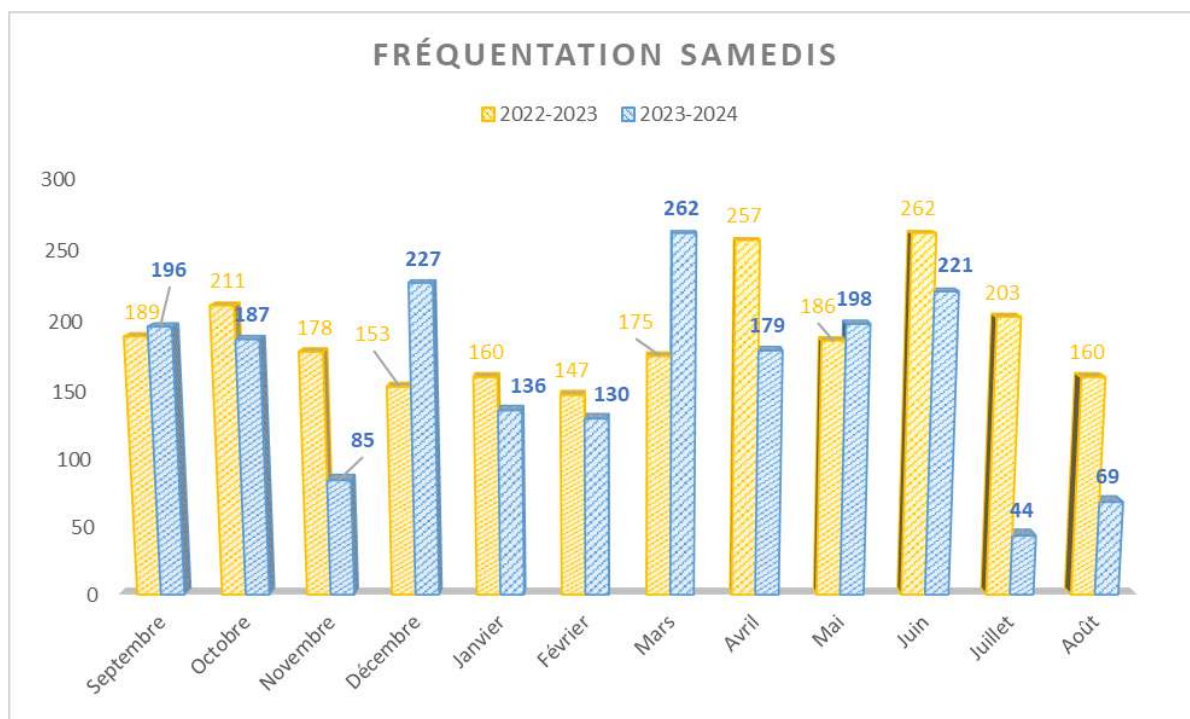
		SAMEDI TOUTE L'ANNÉE							
RABASTENS	Collège Gambetta	09:00	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30
	Route de Surs	09:01	09:31	10:01	10:31	11:01	11:31	12:01	12:31
	Chemin des clarisses	09:02	09:32	10:02	10:32	11:02	11:32	12:02	12:32
	Halle	09:04	09:34	10:04	10:34	11:04	11:34	12:04	12:34
COUFFOULEUX	Avenue de la Gare	09:06	09:36	10:06	10:36	11:06	11:36	12:06	12:36
	Cami pitchou	09:07	09:37	10:07	10:37	11:07	11:37	12:07	12:37
	St Waast (rond point)	09:08	09:38	10:08	10:38	11:08	11:38	12:08	12:38
	Mairie	09:10	09:40	10:10	10:40	11:10	11:40	12:10	12:40
	La Bouyayo	09:11	09:41	10:11	10:41	11:11	11:41	12:11	12:41
		SAMEDI TOUTE L'ANNÉE							
COUFFOULEUX	La Bouyayo	09:11	09:41	10:11	10:41	11:11	11:41	12:11	12:41
	Les Moussoulars	09:12	09:42	10:12	10:42	11:12	11:42	12:12	12:42
	Mairie	09:13	09:43	10:13	10:43	11:13	11:43	12:13	12:43
	Rte de Parisot (RPoint)	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45
RABASTENS	Avenue de la Gare	09:17	09:47	10:17	10:47	11:17	11:47	12:17	12:47
	Halle	09:19	09:49	10:19	10:49	11:19	11:49	12:19	12:49
	La Poste	09:20	09:50	10:20	10:50	11:20	11:50	12:20	12:50
	Faubourg St Michel	09:21	09:51	10:21	10:51	11:21	11:51	12:21	12:51
	Collège Gambetta	09:23	09:53	10:23	10:53	11:23	11:53	12:23	12:53

Unités d'œuvre et fréquentation

	2022-2023	2022-2023	Evolution
Km commerciaux parcourus	24 771	24 731	- 0.16 %
Heures commerciales	1 342	1 335	- 0.52 %
Nombre voyages	42 439	43 264	+ 1.94 %
Indicateur V/K	1.713	1.749	+ 2.11 %

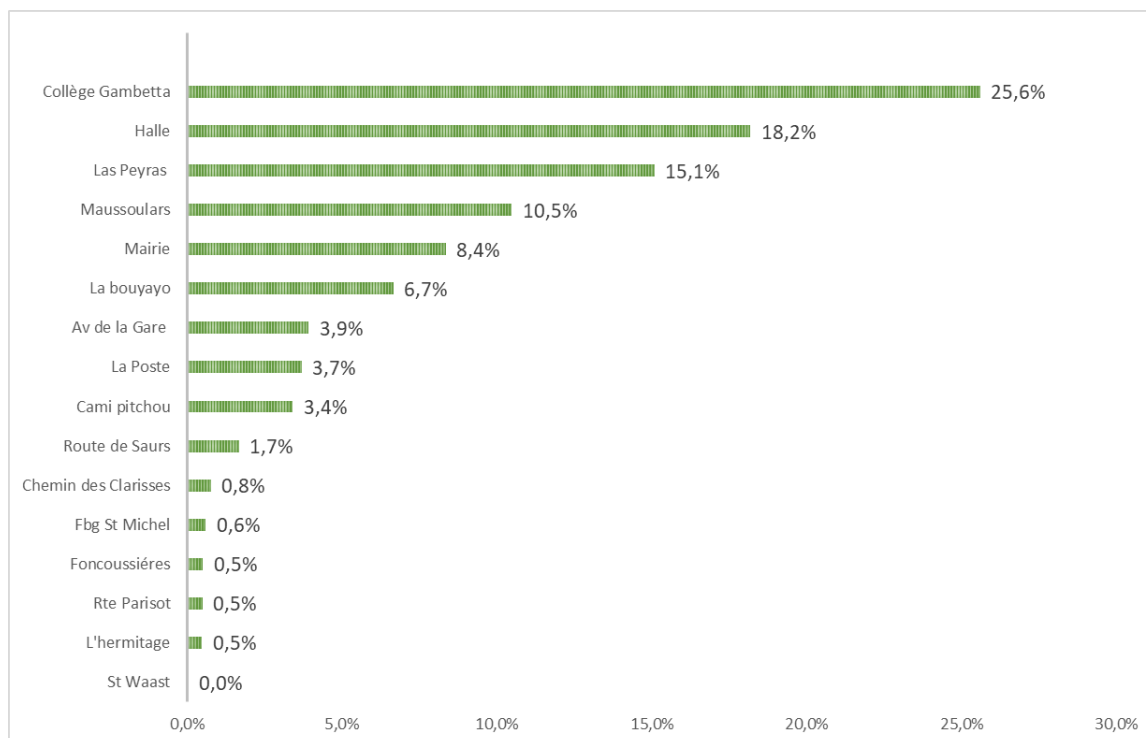


Focus sur la fréquentation du samedi



On note une forte diminution sur la période estivale en raison de la fermeture de la route et de la mise en service d'un véhicule de plus petite capacité.

Fréquentation des points d'arrêts



LE TRANSPORT A LA DEMANDE

I. Chiffres clés du réseau



8
territoires



14*



29 687 km
commerciaux

-5 %



5 589
voyages

+3.3 %



Indicateur (V/K)
voyages/km

0.19 (+ 12%)

**14 véhicules utilisés dont 2 affectés spécifiquement (12 véhicules en réemploi après des services scolaires CLIS)*

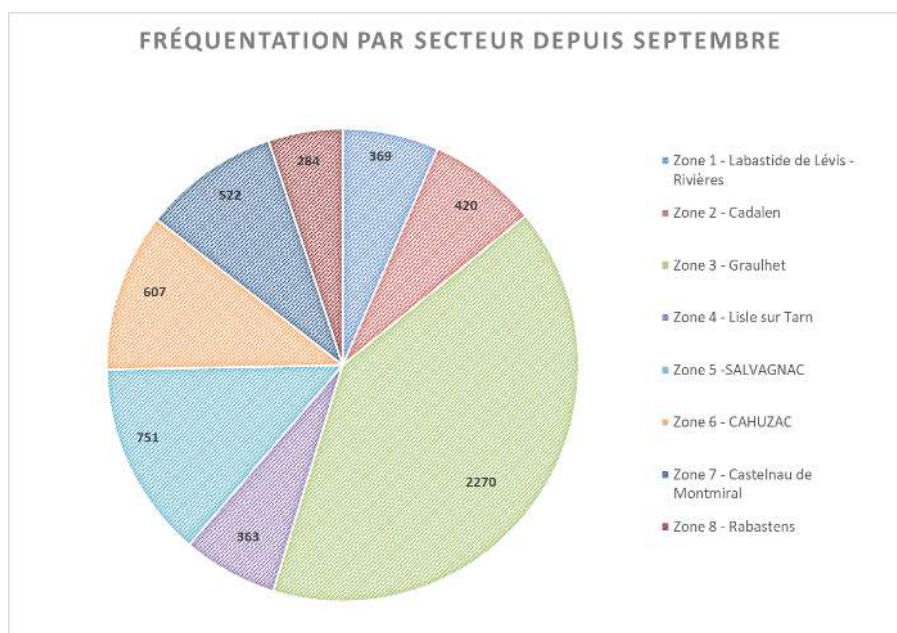
- Taux HLP : 52.2 % (62 158 kms parcourus au total)
- Nombres de nouveaux inscrits au service : 81 (+ 7 %)
- Nombre de ½ journée : 1 123 (- 5 %)
- Indice de performance Voyages/kilomètres commerciaux (V/K) : 0.17 (+ 18 %)

Pour le TAD l'indice de performance est peu élevé compte tenu des distances parcourues et de la capacité des véhicules.

- Indice de performance voyages/nombre de ½ journées : 4.97 (+9 %)

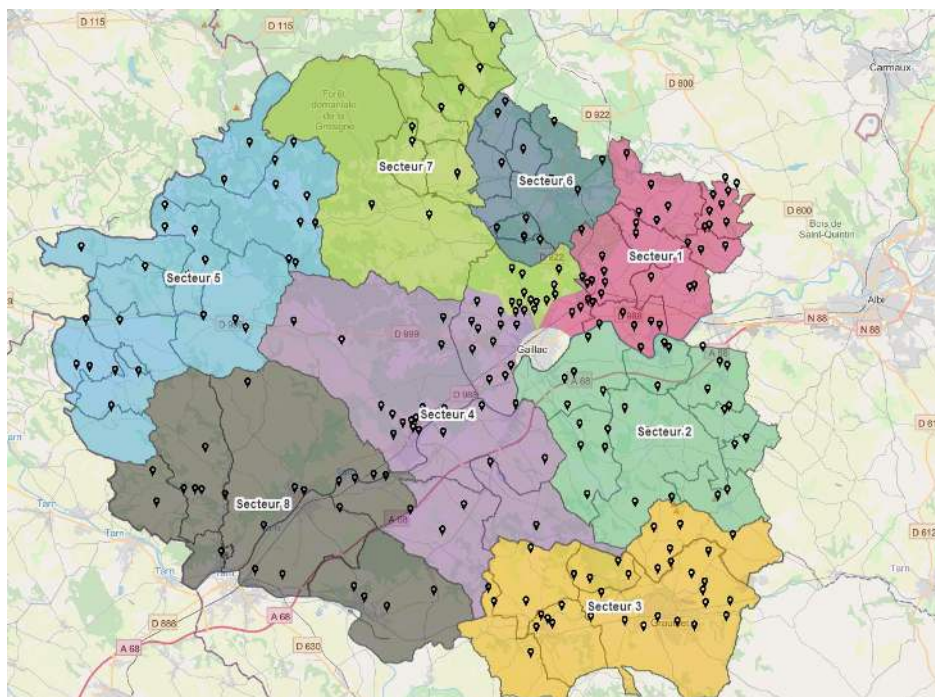
On observe une augmentation de ces 2 indices de performance entre les 2 exercices.

➤ Fréquentation par secteur



II. Statistiques

a. Carte des secteurs



b. Fonctionnement

Secteur 1 : Labastide de Lévis → Destination Gaillac

Plages horaires disponibles 

	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Secteur 2 : Cadalen-Brens → Destination Gaillac

Plages horaires disponibles 

	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Secteur 3 : Graulhet → Destination Graulhet

Plages horaires disponibles 

	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Secteur 4 : Lisle sur Tarn

Plages horaires disponibles

Lisle-sur-Tarn	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Gaillac	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Secteur 5 Salvagnac

Plages horaires disponibles

Salvagnac	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Rabastens	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Gaillac	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Secteur 6 Cahuzac → Destination Gaillac

Plages horaires disponibles

	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

Secteur 7 Castelnau → Destination Gaillac

Plages horaires disponibles

	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

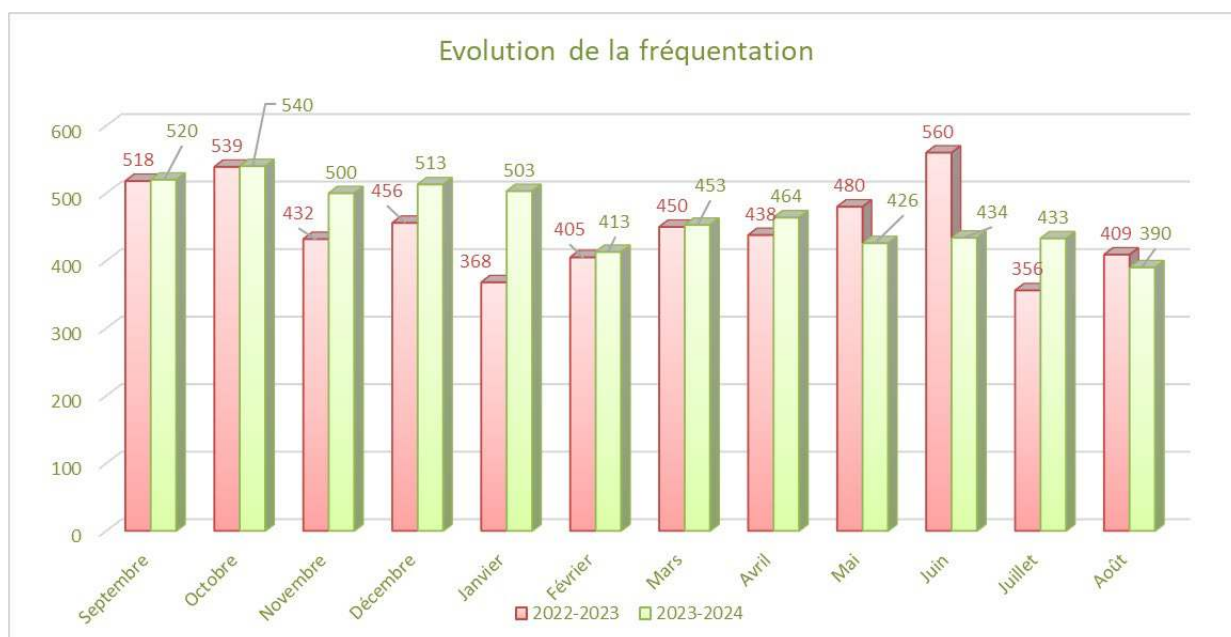
Secteur 8 Rabastens → Destination Rabastens

Plages horaires disponibles

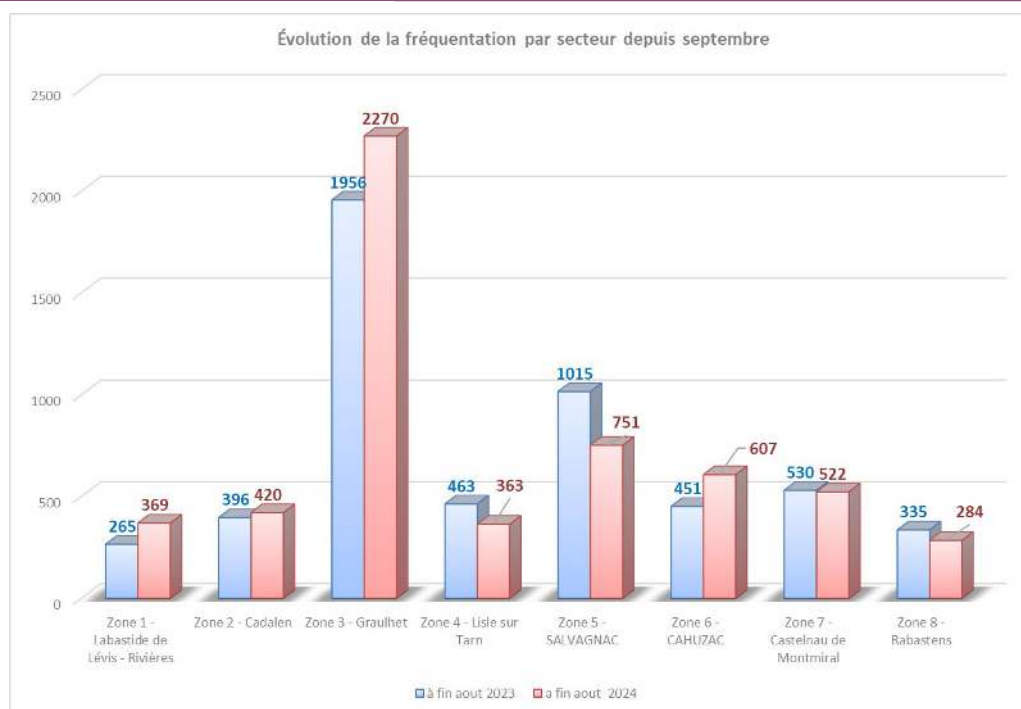
	L	M	M	J	V	S
Matin						
Après-midi						

c. Statistiques

La fréquentation



Malgré une augmentation de la fréquentation générale sur 2023/2024, les fréquentations mensuelles fluctuent selon les périodes.

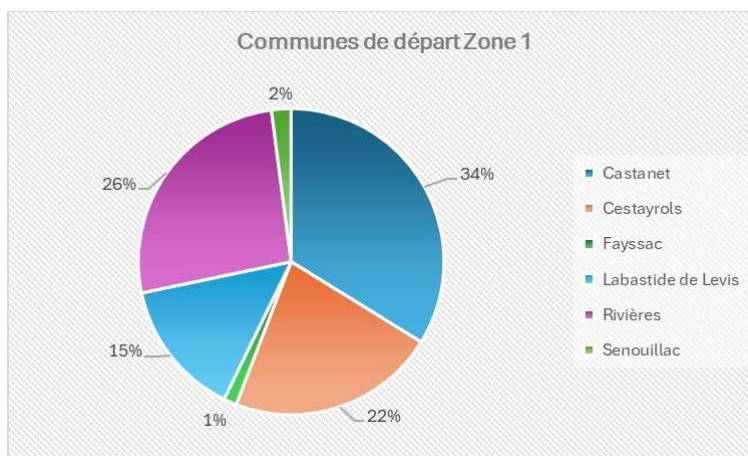


Le tableau ci-dessous présente les taux d'évolution de la fréquentation par secteur. Globalement il y a autant de secteurs qui voient leur fréquentation augmenter que diminuer.

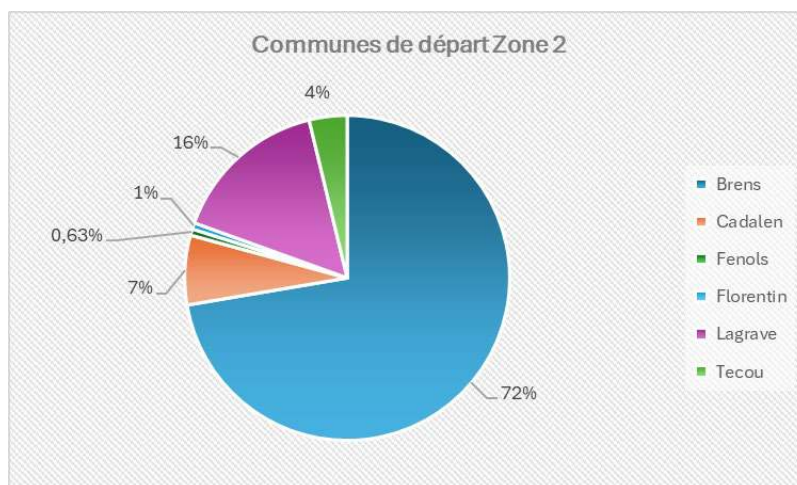
Secteurs	Evolution 22/23 vs 21/22	Evolution 23/24 vs 22/23
Secteur 1	+ 7.52 %	+39.25 %
Secteur 2	+ 57.72 %	+ 6.06 %
Secteur 3	+ 58.49 %	+ 16.05 %
Secteur 4	+19.42 %	-21.6 %
Secteur 5	+ 27.27 %	-26.01 %
Secteur 6	-13.53 %	+ 34.59 %
Secteur 7	+ 33.84%	-1.51 %
Secteur 8	+ 12.71%	-15.22 %

Fréquentation par origine

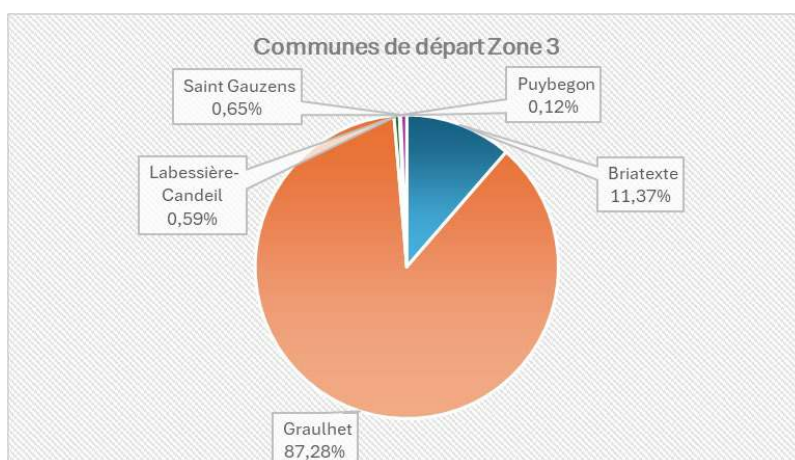
Secteur 1 Labastide de Lévis → Destination Gaillac



Secteur 2 Cadalen-Brens → Destination Gaillac



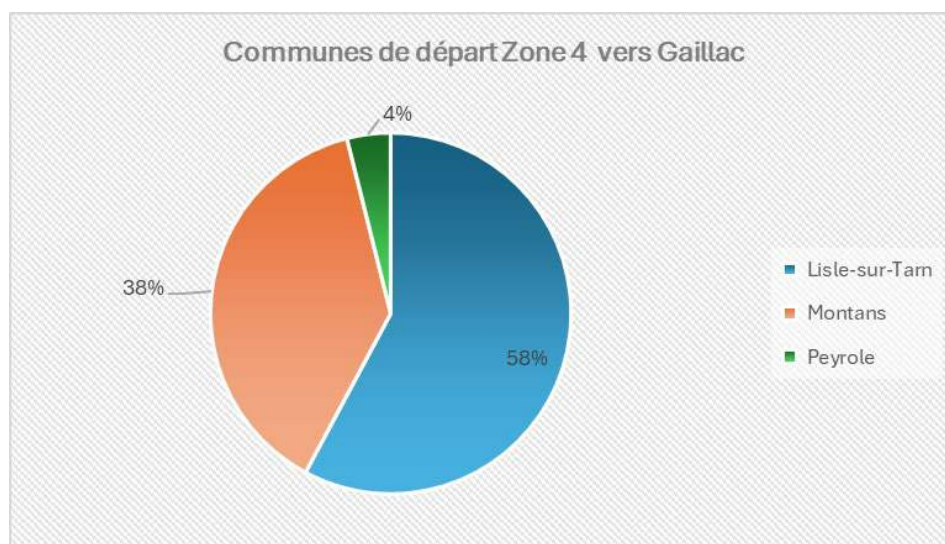
Secteur 3 Graulhet → Destination Graulhet



Secteur 4 Lisle sur Tarn

Voici la répartition des destinations :

- Gaillac 45 %
- Lisle sur Tarn 55%

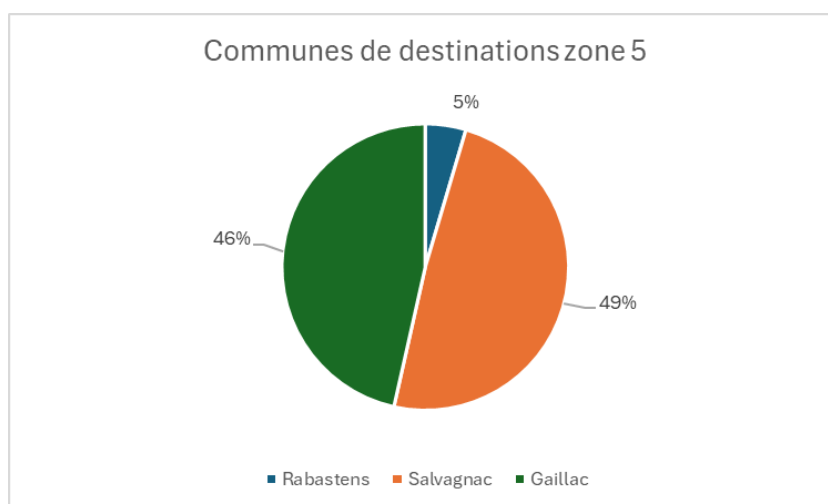


Pour la destination Lisle sur Tarn tous les usagers résident sur cette commune

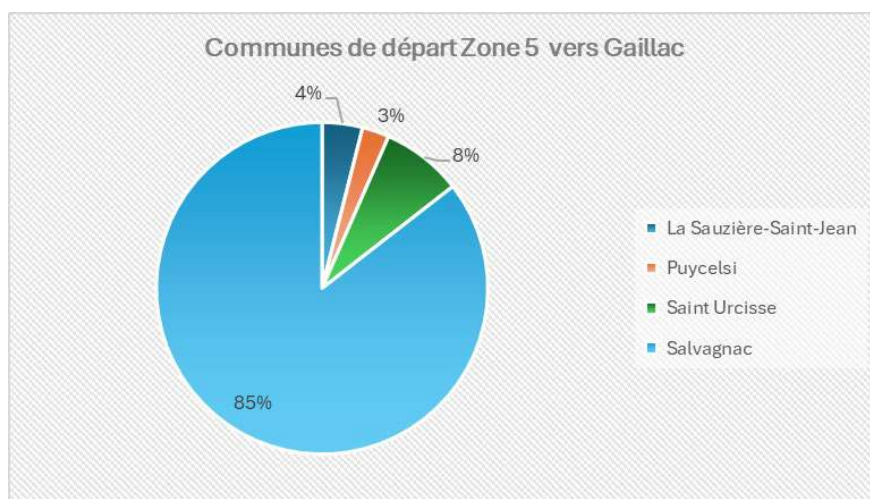
Secteur 5 Salvagnac

Comme pour le secteur 4, ce secteur propose 3 destinations.

Voici la répartition de la fréquentation par destination.



Pour les communes d'origine

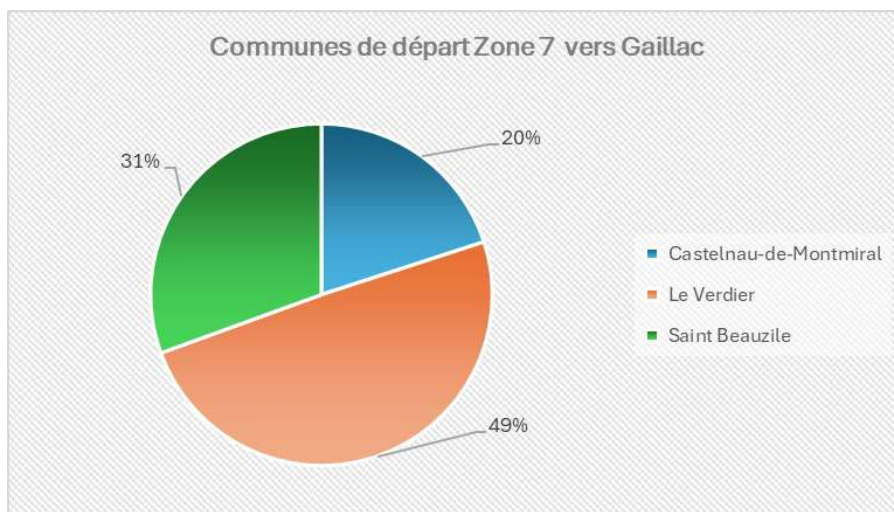


Pour Rabastens et Salvagnac ce sont principalement des usagers de la commune de Salvagnac.

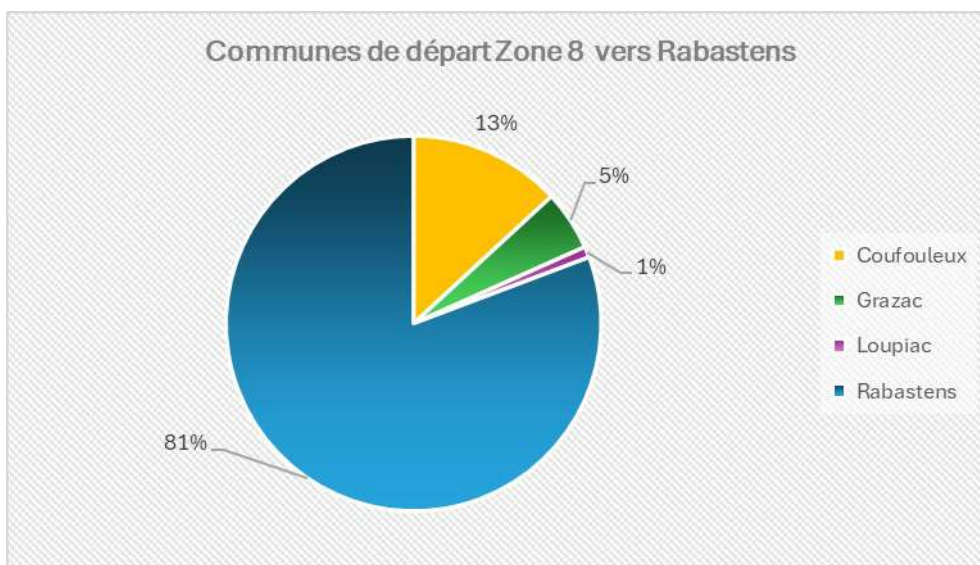
Secteur 6 – Cahuzac → Destination Gaillac

Ce sont seulement des usagers résidants sur la commune de Cahuzac-sur-Vère qui utilisent le service.

Secteur 7 - Castelnau de Montmirail → Destination Gaillac

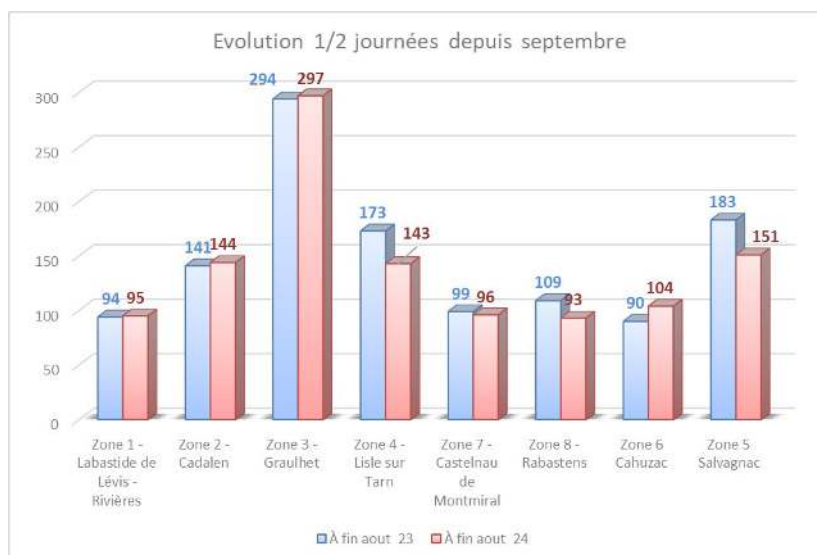


Secteur 8 – Rabastens



Les ½ journées

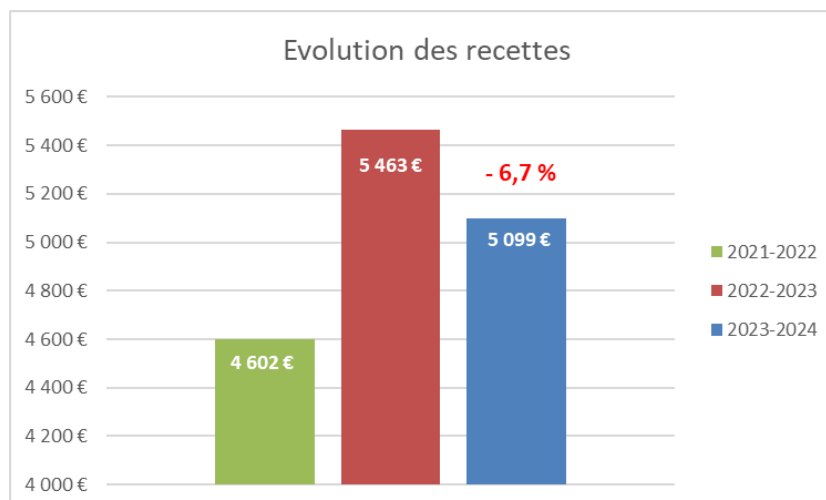
On observe une stabilité dans le nombre de ½ journées voire une diminution sur certains secteurs.



Les recettes

Gamme tarifaire en vigueur pour ce service de TAD :

- Le billet unitaire à 2€
- Le billet aller-retour à 3€
- Le carnet 10 voyages à 15€
- Le carnet 10 voyages A/R à 25€



VEHICULES



VEHICULES

I. Parc

Deux nouveaux véhicules sont venus en remplacement sur les réseaux de Lisle-sur-Tarn et Graulhet. Voici sa composition pour 2023-2024

Réseau	N° parc	TYPE	IMMAT	1ère MISE CIRCULATION	Age	NOMBRE PAX	ENERGIE
GAILLAC	3326	VOLVO Hybride	GC-292-QT	27/10/2021	3,7	25+56	B100
	3324	SPRINTER MERCEDES	FH-368-SF	09/07/2019	5,9	12+22	Diesel
	3325	SPRINTER MERCEDES	FG-452-HR	22/05/2019	6,1	12+22	Diesel
	3331	HEULIEZ GX 127	CR-805-MT	07/03/2013	12,3	17+47	Diesel
	304	CITARO MERCEDES	CJ-154-LX	03/08/2012	12,8	23+64	Diesel
	301	SPRINTER MERCEDES	BZ-153-TF	02/01/2012	13,4	12+16	Diesel
Passe Pont	3313	HEULIEZ GX 137	EK-197-MT	03/03/2017	8,3	16+49	Diesel
Graulhet	3327	ISUZU NOVOCITI LIFE	GM-309-CA	09/02/2023	2,3	21+39	Diesel
Lisle	3328	ISUZU NOVOCITI LIFE	FZ-477-LQ	26/05/2021	4,1	21+39	Diesel
RESERVE	3315 (Passe Pont)	HEULIEZ GX 117	BQ-753-JX	31/05/2005	20,1	15+60	Diesel
	3320	HEULIEZ GX 117	CN-854-GQ	17/02/2005	20,3	22+40	Diesel
TAD	9096	kangoo	FK-835-HE	24/09/2019	5,8	6+1	électrique
	9100	Trafic	FS-331-ZY	28/09/2020	4,8	8+1	Diesel

L'âge moyen du parc a diminué et est passé à 9.2 ans contre 10.4 pour l'exercice 22/23.

Une étude pour le remplacement* sur l'exercice 24/25 du kangoo électrique affecté au TAD sera menée.

*Le contrat de location de ce véhicule arrivant à son terme.

II. Les opérations de maintenance

a. Les pannes

Le tableau ci-dessous présente le nombre de pannes et d'incidents techniques relevés sur l'ensemble des réseaux pour l'exercice 2023-2024 ainsi que l'évolution par rapport à l'exercice précédent. L'avant dernière colonne est un indicateur de la fiabilité mécanique du parc. Pour rappel ont été rajoutées les pannes et incidents rencontrés l'exercice précédent.

	Pannes relevées	incidents techniques	Km total parcourus	km parcourus /total pannes 23/24	Pannes / incidents 22/23
Gaillac	5	3	161 937	32 387	5
Passe Pont	3	0	25 640	12 820	2
Graulhet	1		47 302	47 302	2
Lislenbus	0		30 953	—	0
TAD	0		62 158	62 158	1

Les incidents techniques rencontrés concernent essentiellement des sinistres.

On note un nombre de pannes relativement faibles au regard du nombre de kilomètres parcourus et assez stable par rapport à l'exercice 22/23.

b. Les sinistres

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sinistres survenus sur l'ensemble des réseaux pour l'exercice 2023/2024 en baisse par rapport à 2022/2023 pour lequel 6 sinistres avaient été recensés tous réseaux confondus.

	Nombre de sinistres
Gaillac	3
Passe Pont	0
Graulhet	0
Lislenbus	0
TAD	0

c. Les Coûts de maintenance

Réseaux	Pièces	Réparation	Contrôles techniques	Pneumatiques	Main œuvre
Gaillac	5 295,00 €	55 486,00 €	2 770,00 €	5 063,00 €	9 941,00 €
Lislenbus	603,00 €	4 649,00 €	325,00 €		1 662,86 €
Graulhet	101,00 €	4 716,00 €	325,00 €		1 309,06 €
Passe Pont	551,00 €	9 168,00 €	325,00 €	1 017,00 €	885,00 €
TAD	263,00 €	2 590,00 €	121,00 €	190,00 €	442,00 €
TOTAL 23/24	6 813,00 €	76 609,00 €	3 866,00 €	6 270,00 €	14 239,92 €

Les coûts liés à la sinistralité sont intégrés.

Pour l'exercice 2023/2024 est inclus dans les réparations le coût de la pose de la nouvelle livrée SILLONNE sur l'ensemble des véhicules qui s'est élevé à : 28 260 € HT.

Le coût des pièces détachées a diminué de 40 % en raison de la mise en service de nouveaux véhicules sur les réseaux de Graulhet et de Lisle.

QUALITE / SECURITE



QUALITE / SECURITE

I. Les incidents

Le nombre d'incidents significatifs relevés pour chaque réseau est détaillé dans le tableau ci-après :

Réseaux	Nombre Incidents	Conséquences			Nbre courses ou 1/2 journées réalisées	Ratio incidents/course
		Sans impact	retard	service non fait		
Gaillac	16	8	3	5	21 602	0,07%
Passe Pont	6		6		3 754	0,16%
Graulhet	2			2	4 860	0,04%
Lislenbus	1			1	3 238	0,03%
TAD	0				1 123	0,00%

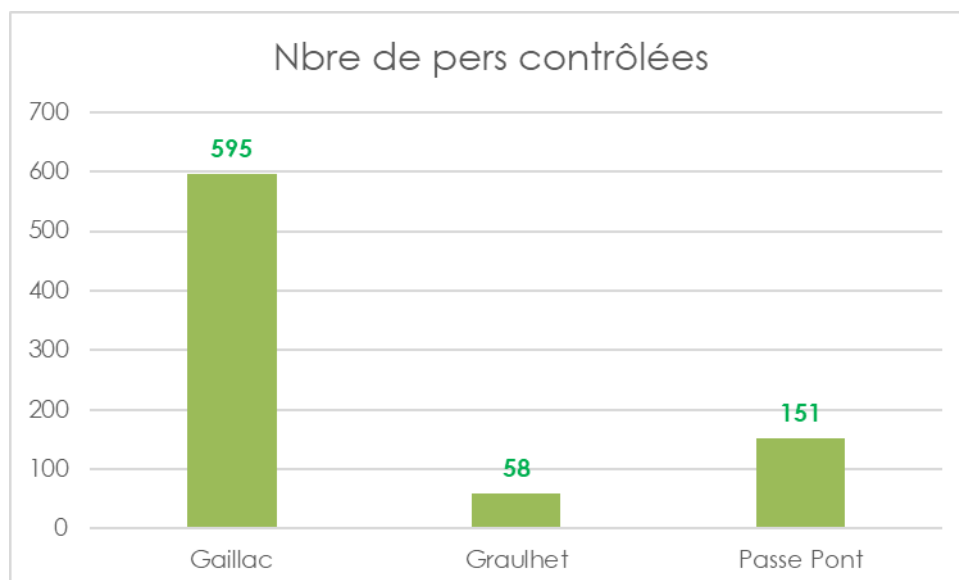
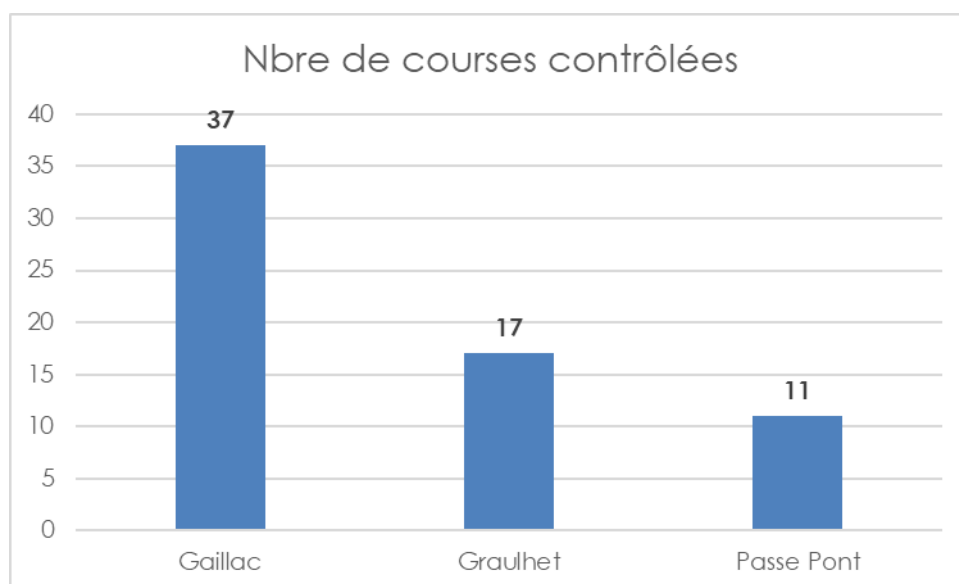
Parmi les services non réalisés sur gaillac, cela est dû à l'agression physique d'un conducteur.

Au vu du nombre de courses effectuées le nombre d'incidents enregistrés reste relativement faible.

II. Les contrôles

Deux contrôleurs sont amenés à réaliser des opérations de contrôle sur l'ensemble des réseaux exploités par la SPL D'un Point à l'Autre.

Concernant les réseaux de l'agglomération Gaillac-Graulhet voici le bilan des contrôles effectués durant l'exercice 2023-2024.



BILAN FINANCIER



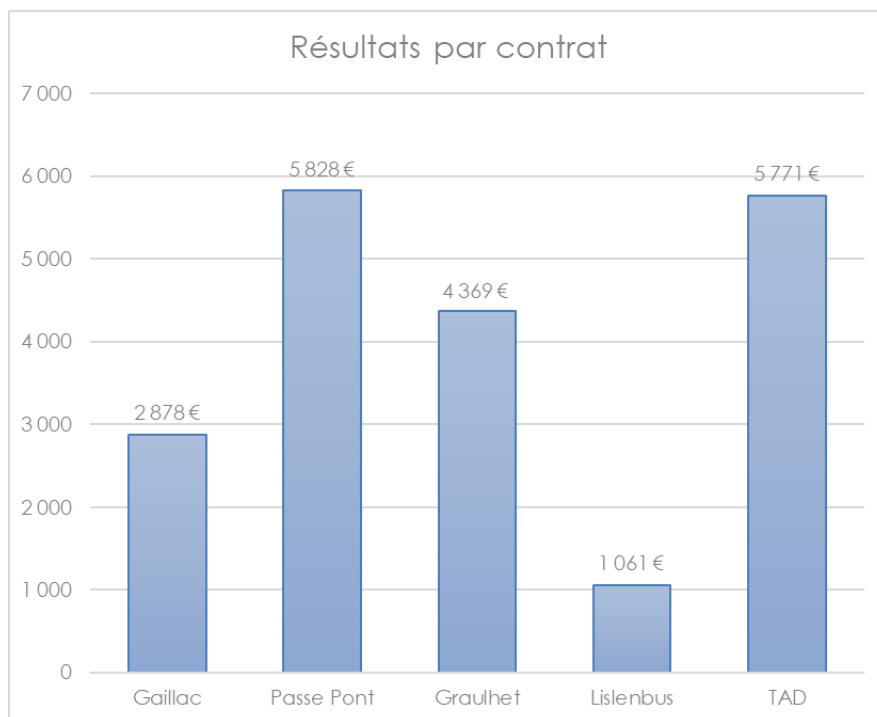
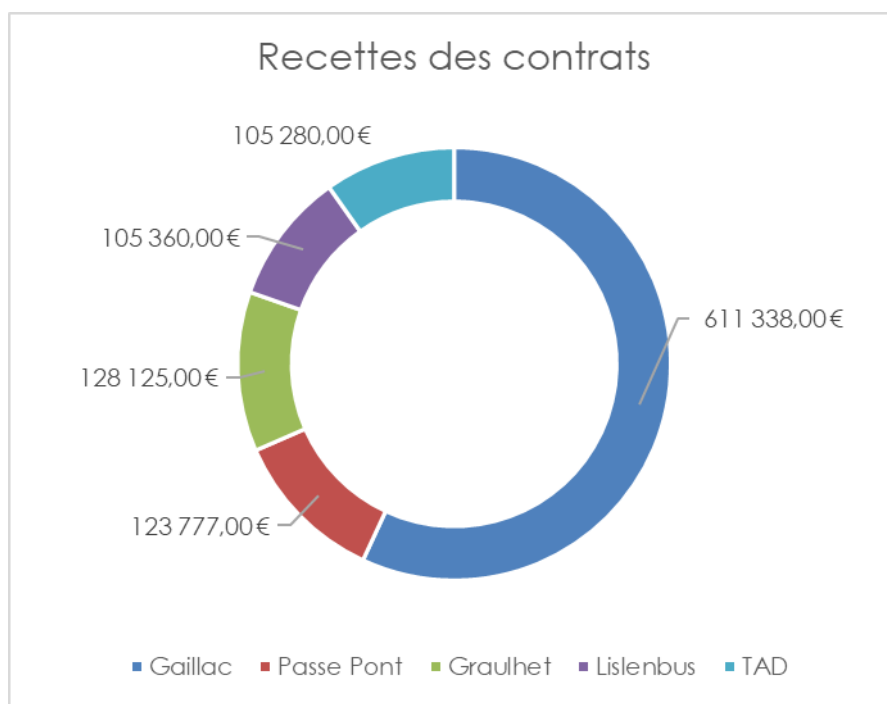
BILAN FINANCIER

I. Calcul analytique

Ci-dessous sont présentées les méthodes de calcul des principaux postes de dépense

	Méthode de calcul
Kilomètres	Relevés compteurs au 31/08/2023 recoupés avec le logiciel d'exploitation
Carburant	Analyse des factures fournisseurs Remontées du logiciel qui gère la distribution de carburant
Heures	Logiciel d'exploitation + ajout des factures d'intérim
Entretien/réparation	Logiciel de gestion de la flotte de véhicule
Matériel roulant	Montants issus des contrats location et contrats prêts
Charges structures (charges indirectes)	Calculées au prorata du chiffre d'affaires du contrat

II. Les données financières 2023-2024



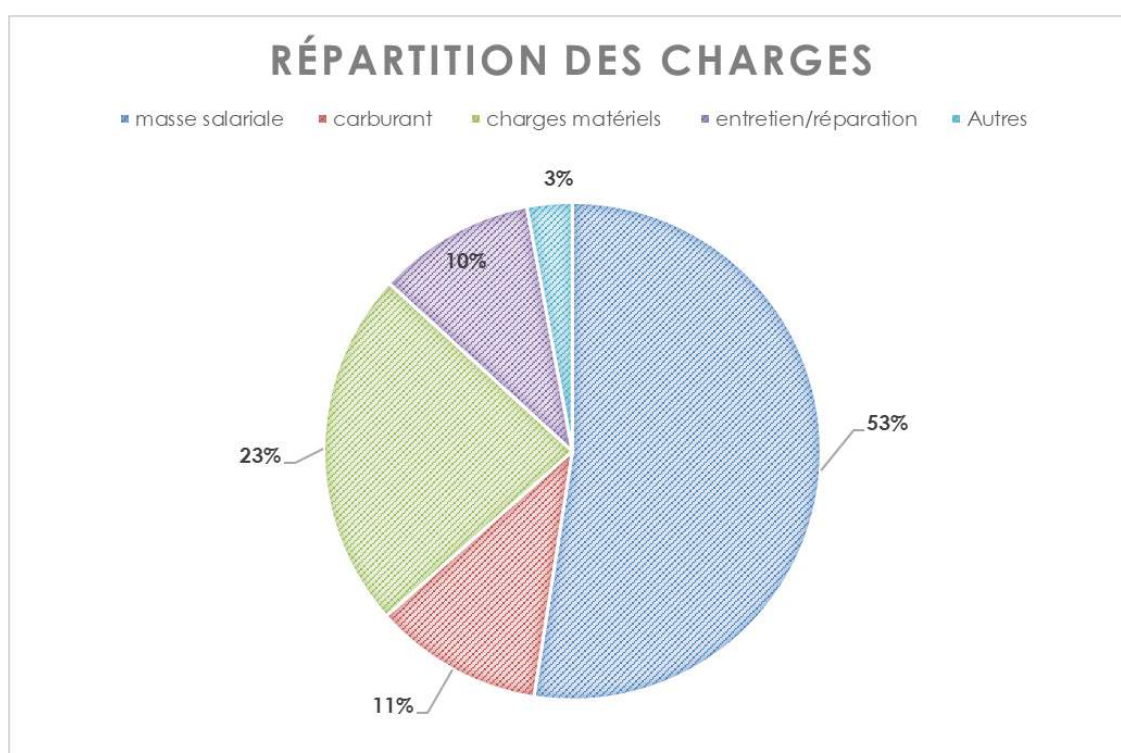
Au vu des résultats tous les contrats de l'agglomération sont à l'équilibre sur cet exercice.

Les charges totales pour cet exercice pour les 5 réseaux de l'agglomération s'élèvent à 1 053 973 € réparties comme suit :

	total charges
Gaillac	608 460,00 €
Passe Pont	117 949,00 €
Graulhet	123 756,00 €
Lislenbus	104 299,00 €
TAD	99 509,00 €

Ces charges ont augmenté de 18% par rapport à l'exercice précédent à la suite de la revalorisation de certains postes de dépenses tels que le social, les charges sur le matériel ainsi que les coûts d'assurance.

Ci-dessous la répartition des différents postes de dépenses.



A partir des données financières et des données d'exploitation des réseaux voici 2 indicateurs financiers qui permettent d'évaluer le coût du service offert.

	Ratio 1 cout exploit /km comm	Ratio 2 cout exploit /nbre voyages
Gaillac	4,20 €	2,51 €
Passe Pont	4,77 €	2,73 €
Graulhet	3,11 €	5,66 €
Lislenbus	4,82 €	4,48 €
TAD	3,35 €	17,80 €

Au vu de l'augmentation des coûts d'exploitation et malgré une augmentation des fréquentations commerciales, ces ratios se dégradent par rapport à l'exercice antérieur à l'exception de l'activité TAD.